La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

52me année. MONTREAL, MERCREDI MATIN, 28 AVRIL 1880. No. 195

Chemin de Fer du Gouvernement

DIVISION OUEST.

Chemin de Fer Q. M. O. & O.

LA ROUTE LA PLUS COURTE ET LA PLUS DIRECTE POUR OTTAWA.

Le et après LUNDI, le 12 JANVIER, les Trains laisseront la Gare d'Hochelaga, comme suit :

	A.M.	P.M.
Train Express pour Hull, à	9.30	et 4.30
Arrive à Hull à	2.00 p.m.	et 9.00
" Aylmer à	2.35 p.m.	et 9.35
	A.M.	P.M.
Train Express d'Aylmer, à	8.15	et 3.35
" " Hull	9.20	et 4.20
Arrive à Hochelaga, à	1.50 p.m.	et 8.50

Train pour St. Jérôme, à 5.00 p.m.
Train pour St. Jérôme, à 7.00 am.

Les Trains quitteront la Station du Mile-End dix minutes plus tard.
Des Chars Palais font partie de chaque convoi.
Bureau Général : 13, Carré de la Place Armes.

STARNES, LEVE & ALDEN, Agents de Billets.
Bureaux—202, Rue St. Jacques et 158, Rue Notre-Dame.

C. A. SCOTT, Surintendant-Général de la Division Ouest.
C. A. STARK, Agent pour le Fret et les Passagers.

CHEMIN DE FER Q. M. O. & O.

DIVISION EST

A partir de LUNDI, le 2 FEVRIER, les trains marcheront sur cette division comme suit :

	Malle	Mixte.
Départ de Montréal	2.15 p.m.	5.20 p.m.
Départ de Trois-Rivières	6.15 p.m.	4.15 a.m.
Arrivée à Québec	9.25 p.m.	9.00 a.m.
Départ de Québec	9.30 a.m.	5.30 p.m.
Départ de Trois-Rivières	12.45 p.m.	4.00 a.m.
Arrivée à Montréal	4.10 p.m.	9.50 a.m.

Les Trains laissent le Mile-End dix minutes plus tard.
Bureaux-Généraux, 13, Place d'Armes.

STARNES, LEVE & ALDEN, Agents de Billets, 202, Rue St. Jacques, et 158, Rue Notre-Dame, Montréal.

J. T. PRINCE, Agent Général des Passagers. Montréal, 6 Février 1880. 126—r

Seule Ligne Directe pour la France.

Compagnie Generale Transatlantique

ENTRE

New-York

ET LE

HAVRE

Les magnifiques vapeurs de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No. 42 de la Rivière du Nord, au pied de Morton Street, comme suit :—

Amérique, B. Joncla	24 Avril	8.00 A.M.
France, Trudelle	5 Mai	3.00 P.M.
Canada, Frangeul	12 Mai	7.30 A.M.

Prix du passage pour le Havre :—
Première cabine (vin compris) ... $100 et $ 80
Entrepont " — " 30
Billets aller et retour à prix réduits valables pendant une année.
Chèques sur le Crédit Lyonnais pour toutes sommes.
Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent évitent en prenant ces steamers les risques inutiles de voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche tout en s'épargnant beaucoup d'argent, d'ennui et de temps.

LOUIS DE BESIAN, AGENT
6, Bowling Greenfold of Broadway.
Ou à D. MASSON & CIE., Agents pour Montréal.

HOTEL WINDSOR

MONTREAL.

Situé au Carré de la Puissance, isolé de toute autre résidence.

Au WINDSOR on jouit d'un air pur et rafraîchissant, de tout le confort et de toutes les commodités que peuvent fournir les meilleurs hôtels de l'Amérique.
Le service est fait avec promptitude et célérité. L'intérieur est égal aux hôtels de première classe.
Le prix est chargé suivant la location des chambres et est aussi bas que dans tout autre hôtel.
R. H. SOUTHGATE, Gérant.
JAMES WORTHINGTON, Propriétaire.
Juillet.—248 a

AVIS.

NOUVEAU RESTAURANT !

Coin de la Côte de la Place d'Armes et de la rue Craig,

Ancienne salle d'attente des Chars Urbains.
Six billets de repas pour $1.
Repas à toute heure. Lunch à bon marché. Diner de 11.30 a.m. à 1 p.m.
Aussi Huitres, Pâtisserie et Crême à la glace, Bière de Gingembre, Cidre, Limonade, Cigares.
Une visite est respectueusement sollicitée. C'est un endroit très-commode pour attendre les chars urbains
Ouvert le dimanche
am—8

SOURCES CALEDONIA.

Situées entre Montréal et Ottawa.

Le Grand Hôtel

Ce célèbre lieu de réunion si salutaire pour la santé et si agréable pour l'été, sera ouvert depuis le 1er Juin à la fin d'Octobre. De grandes améliorations ont été apportées dans l'aménagement de cet hôtel ou les prix ne sont que de $1.00 à $2.00 par jour ; à la semaine, de $5.00 à $17.50. Les enfants au-dessous de 12 ans ne paieront que moitié prix ; ceux au-dessous de cinq ans accompagnés de leurs nourrices ne paieront pas. Conditions spéciales pour les bonnes et les domestiques. Les eaux sulfureuses, salines et gazeuses ont une réputation universelle et ceux qui prennent les bains de ces eaux sont certains d'obtenir la guérison des maladies telles que rhumatismes, dyspepsie, les affections sanguines, les maladies de la peau, du foie, des rognons et toutes les maladies de même nature. Les plus hautes autorités médicales les ont recommandées.
Envoyez une carte postale à la compagnie du Grand Hôtel, à Ottawa et vous recevrez un guide complet, décrivant les différentes lignes de chemins de fer du Canada et des Etats-Unis et tous les renseignements indispensables aux voyageurs. S'adresser aussi à M. Thomas Robb, No. 224, rue St. Urbain, à Montréal, qui est chargé de l'administration du Grand-Hôtel et qui se fera un plaisir de donner de vive voix ou par écrit tous les renseignements nécessaires.
10 Mars. 154 sm

HOTEL DU CANADA,

RUE ST. GABRIEL,

MONTREAL.

Madame SAUCIER

Si bien connue du public voyageur canadien et ancienne propriétaire de l'Hôtel du Canada qu'elle a administré pendant longtemps, a l'honneur d'annoncer qu'elle vient d'acquérir de nouveau la propriété de cet hôtel populaire, situé au centre des affaires.
Tous ceux qui, dans le passé, ont connu Mme Saucier n'auront pas besoin de recommandations à son égard, mais elle désire assurer tous ses anciens clients et tous ceux qui voudront bien l'honorer d'une visite, qu'elle tiendra à l'avenir, comme par le passé, un hôtel de première classe, ne le cédant en rien sous le double rapport des chambres et de la table aux premiers hôtels de Montréal et cela à des prix modérés.
13 avril. 183 1m

RESTAURANT VICTORIA

Salle à Diner en haut pour les Dames.
Diner de midi à 2 heures p.m.
Six billets de Diner pour $1.00.
JONES & McPHERSON,
192, rue McGill.
Bien patronné par les marchands et les commis.
26 nov.—sm c 67

VICTORIA MUTUAL

Cie d'Assurance contre le feu.

Bureaux Généraux, HAMILTON, Ont.

[*FONDEE EN* 1852.]

Bureau à Montréal, 4, rue de l'Hôpital

HONORÉ COTTÉ, Inspecteur. | ED. T. TAYLOR, Agent pour la Province de Québec.
9 avril.—179

Compagnie d'Assurance

CONTRE LE FEU ET LA MARINE

DOMINION

Capital..... $1,000000.

Dépôt au Gouvernement..... $50,000

PERTES REGLÉES AVEC PROMPTITUDE.

Bureau Principal pour la Province de Québec :

119, Rue St. François-Xavier, MONTREAL.

JOHN F. NOTT.
C. D. HANSON,
Agents-Généraux conjoints.
22 avril 1880 190 1m c

"CONFEDERATION LIFE ASSOCIATION"

Bureau Principal pour la Province de Québec,

110, Rue St. François-Xavier, Montreal,

DIRECTEURS DE LA PROVINCE :

Hon. E. G. Penny, Alfred Larocque, Ecr., W. Clendinneng, Ecr., M. P. Ryan, Ecr., Edward Murphy, Ecr.
Médecin examinateur, Wm. Hingston, Ecr., M.D.,
MM. Judah & Branchaud, Solliciteurs.

AVIS SPECIAL.

Les personnes s'assurant avant le 31 Décembre courant, auront droit de partager dans les profits de cette année.

EXEMPLES DE PROFITS.

No. Police.	Nom.	Mont.	Prime	Profits. 1878	Net. Cost. 1878.
		$	$	$	$
92	H. J. Johnston	2000	71.74	32.43	39.31
122	M. P. Ryan	5000	194.75	76.19	118.56
2185	M. C. Mullarky	6000	186.00	52.10	134.80

Ces profits sont très satisfaisants, et l'on peut dire qu'ils n'ont jamais été surpassés, ou même égalisés, dans le même espace de temps par aucune Compagnie d'Assurance dans la Puissance.
REMARQUE.—Les profits augmentent à mesure que la police devient plus ancienne.
H. J. JOHNSON, Gérant Provincial.
15 Décembre. 82—a c k

Compagnie d'Assurance

"NORTH BRITISH & MERCANTILE

Sur la Vie et contre le Feu, établie en 1809

Capital souscrit $10,000,000 ; Capital payé $1,250 000. Fonds total accumulé, $16,450,485
Revenu annuel, $4,816,605.
Bureau général pour le Canada : 72, rue St. François-Xavier.
Directeurs-gérants : MM. MacDougall Davidson ; William Ewing, Inspecteur. P. Fauteux et G. Ross Robertson, cr-gents.
28 sept.—a k

The Liverpool & London & Globe

COMPAGNIE D'ASSURANCE.

ACTIF..... $30,500,000

Montant investi en Canada $900 000

Assurances contre le Feu prises aux taux les plus modérés.

CYRILLE LAURIN, Agent de la Cité. G. F. C. SMITH Secrétaire résident

Bureau Principal et Succursale en Canada, 16, PLACE D'ARMES, Montréal.
19 Février. 137—r

Feu et Marine

COMPAGNIE D'ASSURANCE

British America

INCORPOREE EN 1833.

Actif - - - - $1,100,876

Propriétés de toutes descriptions assurées contre le feu et les périls de la navigation aux prix courants

Polices Océaniques faites payables à Londres, (Ang.) si on le désire.

M. H. GAULT,
W. TATLEY,
Agents pour la Province de Québec
11 août.—279 a

The Citizens Insurance Company

OF CANADA

CAPITAL SOUSCRIT $1,188,000

☞ Votre encouragement est sollicité en faveur de la plus ancienne Compagnie d'Assurance de Montréal.

DIRECTEURS—Sir Hugh Allan, Président, Henry Lyman, Vice-Prés., Andrew Allan, N. R. Corse, Robert Anderson, J. B. Rolland.
GERALD E. HART, Gérant-Général.
DOMINIQUE DEROME, Gérant des Départements de la Vie, des Garanties et des Accidents.
ARCH. McGOUN, Secrétaire-Trésorier.
ARTHUR DESROSIERS, Agent de la cité.
F. W. CAMPBELL, M. D. } Médecins Exa-
E. H. TRUDEL, M. D. } minateurs.

Assurances contre le Feu, sur la Vie, les Garanties et les Accidents effectuées à des taux modérés en s'adressant au Bureau Principal à Montréal, 179, RUE St. JACQUES.

QUEBEC, Owen Murphy, Agent.
SOREL, James Morgan, do
TROIS-RIVIERES, J. G. A. Frigon, Agent.
" " E. A. Rocheleau do
ST. HYACINTHE, F. Bartels, do
SHERBROOKE, W. C. Lyford, do
18 Septembre. 9—r

FINANCE & COMMERCE

Montréal, 27 Avril 1880.

La Banque de Montréal est ouverte à 138½ et est fermée faible à 137½. L'ex-div. a été vendu à ¾ plus bas à 133½.

La Banque Ontario est ½ plus basse à 80½.

La Banque des Marchands est ¾ plus basse à 96.

La Banque de Commerce est ferme à 120¾.

Le Télégraphe de Montréal est ½ plus bas à 96, près de 800 parts ont changé de mains à ce dernier prix.

Le Richelieu est ouvert à 43 et est fermé à 42½.

Le Gaz est plus faible à 120 et le City Passenger à 96.

L'Assurance Royale Canadienne a rapporté 48½.

VENTES.

Avant-midi :

Bank of Montreal—25 à 138½, 50 à 138. X.D. 25 à 134½, 25 à 138
Bank of Toronto—3 à 130.
Merchants Bank—15 à 96½, 12 à 96½. X. D. 4 à 93½.
Eastern Townships Bank—27 à 99½.
Bank of Commerce—20 à 121, 50 à 120¾.
Montreal Telegraph Co—25 à 96.
R. & O. Nav. Co—50 à 48.
City Passenger Railway Co—25 à 95½, 5 à 95, 15 à 95½.
City Gas Co—200 à 120½.
Canada Cotton Co—25 à 50.

Après-midi :

Bank of Montreal—130 à 137½. X.D. 50 à 138½.
Ontario Bank—125 à 80½.
Bank of Commerce—100 à 120½.
Montreal Telegraph Co—7 à 96½, 725 à 96.
R. & O. Nav. Co—25 à 42½.
City Passenger Railway Co—100 à 96.
City Gas Co—50 à 120, 18 à 119½.
Royal Canadian Insurance Co—26 à 48½.

BOURSE DE MONTREAL.

STOCKS	Pair des actions.	Livrables derniers dividendes	Vendeurs par $100.	Acheteurs par $100.
Bank of Montreal	200	4 p.c.	137½	137¾
Ontario Bank	40	3 p.c.	80½	80¾
Bank of British North America	£50 stg.	4 p.c.	....	....
Consolidated Bank	$100	2½ p.c.	74	70
Banque du Peuple	50	3 p.c.	85	80
Molsons Bank	100	3½ p.c.	130	127
Bank of Toronto	100	3 p.c.	73	70
Banque Jacques-Cartier	25	3 p.c.	98	95½
Merchants' Bank	100	3½ p.c.	96	96¼
Eastern Townships Bank	50	4 p.c.	....	99
Quebec Bank	100	4 p.c.	....	....
Banque Nationale	100	3 p.c.	....	....
Union Bank	100	2 p.c.	....	....
Mechanics' Bank	50	....	....	....
Can. Bank of Commerce	50	4 p.c.	120	120½
Banque Ville-Marie	100	4 p.c.	....	....
Dominion Bank	50	4 p.c.	....	....
Bank of Hamilton	100	4 p.c.	....	....
Maritime Bank	100	....	....	....
Exchange Bank	100	....	....	....
Federal Bank	100	3 p.c.	....	....
Imperial Bank	100	3½ p.c.	....	....
Standard Bank	100	3 p.c.	....	....
Intercolonial Coal Co	100	....	25	....
Huron Copper Bay	....	....	....	....
Montreal Mining Co	....	....	....	....
G. T. R. 7 p.c. stg. Bonds	....	....	....	....
C. & St. L. 6 p.c. stg. Bonds	....	....	....	....
Montreal Telegraph Co	40	3 p.c.	96	96½
Dominion Telegraph Co	50	2½ p.c.	....	....
Richelieu & O. Nav. Co	100	3 p.c.	42½	42¾
City Passenger R'y Co	50	3 p.c.	96	96
City Gas Co	40	3 p.a. 1 p.c.	120½	120
New Gas Stock	....	....	....	....
Merchants' Exchange	100	....	....	....
Cie de Prêt et Crédit Foncier	50	6 p.c.	....	....
Can. Eng. & Mach. Co	....	....	....	....
Quebec Fire Assurance Co	....	....	....	....
Montreal Inv'nt Ass. Stock	....	....	....	....
Canada Cotton Co	....	....	....	....
Cornwall Manufact. Co	....	....	....	....
Montreal Warehousing Co	....	....	....	....
Graphic Printing Co	....	....	....	....
North American Car Co	....	....	....	....
Mont. Building Associat.	50	4 p.c.	....	....
Mont. Loan & Mortgage Co	50	3½ p.c.	....	....
Cold Brook R'y & Mills Co	....	....	....	....
Sealing and Fishing Co	....	....	....	....
Quebec & G. P. S. S. Co	....	....	....	....
Western Assurance Co	....	....	....	....
Royal Can. Insurance Co	100	8 p.c.	....	....
Adams Tobacco	....	....	....	....
Dominion Stock 5 ojo	100	....	....	....
Dominion Bonds	....	....	....	....
Gov. Deb. 6 p.c. stg	....	....	....	....
" " 6 p.c. cy	....	....	....	....
" " 5 p.c. stg	....	....	....	....
" " 5 p.c. cy	....	....	....	....
Harbor 6 p.c. Bonds	100	....	....	....
Montreal 7 p.c. Stock	100	....	....	....
" 6 p.c. Bonds	100	....	....	....
Montreal Corp. 6 p.c. Bonds	100	....	....	....
M. W. W. 6 p.c. Bonds	....	....	....	....

L. J. FORGET & CIE., Courtiers, Membres de la Bourse, 348, Rue Notre-Dame, Edifice de la Banque d'Echange.

Le marché continue à être lourd ; les opérations se font à 5 pour cent sur demande, et à 5 pour cent suivant le délai. Les billets de première classe s'escomptent à 7 pour cent. Le change sterling, au moyen des Banques avec New York est de 100 à 100 0/00 et d'autres manières à 100/ sur change. Sterling à New-York 4.85 pour billets à 60 jours, 4.88 pour ceux à demande. Traites sur New-York 1-16 à ⅛ de prime.

FLUCTUATIONS SUR LES FONDS A LA BOURSE DE NEW-YORK.

New-York, 27 Avril 1880.

	Ouvert.	Fermé.
Change	485	485½
Argent	6	4
W. U. Tel. x-d.	104	105
Lake Shore	108	107
Pacific Mail	41	40
Erie	43	42
Ohio & Miss.	34½	34½
North-West	94	93½
Do Pref. x-d.	....	....
St. Paul	78	77½
Do Pref. x-d.	109	....
Mich. Central	90	....
Jersey Central	78	77
N. Y. Cent. x-d.	130½	130½
Del. & Lack.	87½	86½
Del. & Hudson	81	80½
St. Joseph	34½	30
Rock Island	100	....
C. C. & I. C.	14½	....
St. L. & N.	39½	....
Union Pacific	88½	88½
A. & P. Tel.	44	....

MARCHÉS DE LIVERPOOL

DERNIERS AVIS DE BEERBOHM.—Chargements à livrer, blé à la hausse ; avoine plus facile. Chargements en partance, blé et avoine négligés ; mouvement nul. Moyenne des blés de Chicago et de Milwaukee, 48s, blé rouge d'hiver, de 49s 6d 50s. Provisions américaines mêlées, 21s. Blé No. 2 du printemps, de Chicago, en partance durant ce mois et le mois prochain, 48. Blé rouge d'hiver, do 47s. Consignations des blés et avoine, restreintes. Blé et avoine de Liverpool, sur place, peu actifs. Blé de Californie, 11s à 10s 6d ; blé rouge d'hiver, 10s 9d ; Blé rouge américain du printemps, 9s 4d à 9s ; farine américaine, 18s 3d. Pois canadiens, 7s 8d. En route pour le continent, blé 440,000 qrts, avoine, 360,000.

LIVERPOOL	26 Avril. 5.00 p.m.			27 Avril. 5.00 p.m.		
Par 100 lbs.	s.	d.		s.	d.	
Farine	11	0	à 13	0	10	0 à 12 6
Blé du Printemps	9	6	à 10	3	9	3 à 10 2
Rouge d'hiver	10	0	à 10	9	10	10 à 10 7
Blanc do	9	3	à 10	3	9	0 à 10 3
Club	10	1	à 10	7	10	0 à 10 6
Blé d'Inde, (nouveau)	5	2	à 5	2½	4	10 à 0 0
Do (vieux)	5	3	à 0	0	0	0 à 0 0
Orge	6	6	à 0	0	5	3 à 0 0
Avoine	6	6	à 0	0	6	6 à 0 0
Pois	7	6	à 0	0	7	6 à 0 0
Lard	61	0	à 0	0	61	0 à 0 0
Saindoux	37	9	à 0	0	37	9 à 0 0
Viandes fumées	34	6	à 35	6	34	6 à 35 6
Suif	33	6	à 0	0	33	6 à 0 0
Beuf	75	0	à 0	0	75	0 à 0 0
Fromage	76	0	à 0	0	76	0 à 0 0

LAINES.—Une dépêche reçue de Londres à la fin de la semaine dernière donne comme suit, le prix des laines : Victoria, 1s 9½d à 2s 8d ; laines dégraissées, 1s 3½d à 2s 4½d ; laines écrues, 1s 1d à 1s 6½d ; do dégraissée 1s 6½d à 1s 11½ ; laine d'agneau 1s 4½d à 2s 8d ; do dégraissée 1s 8d à 2s ; do écrue 8½d à 1s 4½d ; do écrue 1s 2d à 1s 8½d ; laine en flocons 8d à 1s 9½d ; laine d'agneau dégraissée 1s 8½d à 2s 1d ; do écrue 1s à 1s 2d. Nouvelle Zélande 1s 6d à 1s 9½d ; laine dégraissée 1s 4½d à 2s 4d ; do écrue 8½d à 1s 4½d ; laine en flocons 6d à 1s 2½d. Le Cap 1s 2d à 2s 2½d ; laine d'agneau 1s 4½d à 1s 8d. Australie, laine écrue 9d à 1s 3d ; laine en flocons 6d à 10d ; laine d'agneau écrue 9½d à 11½d.

Londres, 27 Avril, 5.00 p.m.

Consolidés 94 15-16 pour argent ; 99 9-16 pour accompte ; 4's, 111¼ ; 5's, 104¾. Erie, 41¾. Illinois Central, 109½.

RAPPORT DE LA HALLE-AUX-BLES

Montréal, 27 Avril

FARINES—Le marché est lourd et sans changement. De petits lots de farine supérieure ont été vendus à $6 et $6.05 ; 100 quarts fine ont été vendus à $4.40 et 100 quarts superfine à $4.80.

Supérieure extra	$6 00	à	$6 05
extra superfine	0 00	—	0 00
Do Goût	0 00	—	0 00
Extra du Printemps	0 00	—	5 90
Superfine	5 35	—	5 50
Forte de Boulangers	6 40	—	6 65
Fine	4 85	—	5 00
Moyenne	4 35	—	4 45
Pollards	0 00	—	0 00
Recoupes	0 00	—	0 00
Farine en sac d'Ontario	2 85	—	3 00
Farine en sacs de la cité (livrés)	3 15	—	3 20

ORGE—Nominal.
FARINE D'AVOINE—Ontario, $4.50 à $4.60.
SEIGLE—Nominal.
AVOINE—De 32 à 33.
POIS—De 85c à 88 par 66 lbs.
FARINE DE BLE-D'INDE—$3.00.
BLE-D'INDE—47½c livrable en mai.
BLE DU CANADA—Blé du printemps, nominal, de $1.34 à $1.35.
BEURRE—De l'Ouest, 09c à 09c ; Brockville et Morrisburg, 18c à 20c ; Eastern Townships, 20c à 21c.
FROMAGE—De 14 à 16c selon la qualité
SAINDOUX—De 10c à 10½c.
PORCS—Mess, de $14.50 à $15.00.
JAMBONS—De 10c à 11c.
VIANDE FUMÉE—De 9c à 10½c.
ALCALIS—Lots, environ $3.75 par 100 lbs
PORCS ABATTUS—De $5.50 à $5.75.
GRAINES—Trèfle, $3.80 à $4.00.

New-York, 27 Avril. 12.10—Blé, irrégulier à Chicago, $1.24 à $1.25 ; Milwaukee, $1.26 à $1.28 ; Ambre, $1.25 à $1.32.
Blé-d'Inde—Calme ; No. 2 à 52½.
Avoine—Calme.
Reçu :— Blé, 75,000 mts ; blé-d'inde, 109,000 mts ; avoine, 72,000 mts ; orge, 9,000 mts ; seigle, 60,000 mts.

Chicago, 27 Avril—Blé— Reçu : 36,000 mts ; expédié, 145,000 mts.
9.30 a.m.—Ouvert à $0.97½ pour Juin ; $1.12½ pour Mai.
11.53 a.m. — $1.11½ pour Mai ; $0.00 à $1.09½ pour Juin.
Blé-d'Inde — Reçu : 16,000 mts ; expédié, 217,000 mts.
9.30 a.m.—Ouvert à 36c pour Mai.
11.36 a.m.— De 0 à 36c pour Mai ; 35½c pour Juin.
Avoine—Reçu : 67,000 mts ; expédié, 148,000 mts.
11.26 a.m. — 29½ pour Mai ; 00 pour Juin ; 00 pour Juil.
Orge— Reçu, 6,000 mts ; expédié, 19,000 mts ; 9.31 a.m.—Fermes — Ouvert à $0.70 pour Mai ; $0.85 pour Juin.
11.37 a.m.—A 0.00 pour Juillet ; $0.77½ pour Mai ; $0.97½ pour Juin.
9.37 a.m.—Saindoux—Ouvert de $0.00 à $0.00 pour Mai ; $0.00 à $6.95 pour Juin.

Milwaukee, 27 Avril — Blé — Reçu, 29,000 mts ; expédié, 24,000 mts.
9.34 a.m.—Ouvert à $1.05 pour Juin ; $1.10½ pour Mai.
11 40 a.m.— A $1.09½ pour Juin ; $1.11 pour Mai.

[illegible] Reçu — 27 Avril

	G.T.R.	G.W.R.	S. F
Blé, mnts	7500	....	....
Farine, qtls	2612	....	....
Alcalis, qtls	2	....	....
Beurre, tinettes	57	45	....
Porc	537	....	....
Suif	11	....	....
Cuir, rls	50	59	....

INFORMATIONS GENERALES.

—Mgr l'évêque de St. Hyacinthe vient d'effectuer dans son diocèse les changements ecclésiastiques suivants :
Mr M. Decelles, de la cure de la cathédrale à celle de St. Roch, Richelieu.
Mr E. Gravel, de la cure de St. Damien à celle de la cathédrale.
Mr M. Charbonneau, de la cure de St. Vincent Ferrier d'Adamsville à celle de St. Damien.
Mr A. St. Louis, du vicariat de la cathédrale à la cure d'Adamsville.
Mr F. Desrosiers, du vicariat de St. Damien au vicariat de St. André d'Acton.
Mr G. Gaudreau, du vicariat d'Acton au vicariat de la cathédrale.
Mr Az. Desrosiers, curé de St. Roch, se retire du ministère pour cause de santé, avec une pension de la caisse ecclésiastique.

—Dans la séance de vendredi le comité des affaires étrangères, aux Etats Unis, a chargé Mr S. S. Cox de présenter à la chambre des représentants la *joint resolution* suivante :

Résolu—Que le président est invité à moins que les intérêts ne s'y opposent, à faire des démarches immédiates pour l'abrogation finale et définitive du traité Clayton-Bulwer d'avril 1850.

Il est à peine utile de rappeler que par le traité Clayton Bulwer, les gouvernements des Etats Unis et de la Grande-Bretagne, s'interdisent mutuellement de jamais élever ou entretenir des fortifications commandant le cours ou les approches d'un canal de grande navigation, ou d'exercer aucune domination sur aucune partie des territoires du Niagara, du Costa Rica, du littoral Mosquito, ou de l'Amérique centrale. La question du canal interocéanique va donc entrer définitivement dans la période des relations internationales. L'abrogation du traité Clayton-Baiwer est le pas initial dans la voie des négociations diplomatiques.

—Le télégraphe fait trêve aux nouvelles politiques pour nous raconter une bonne histoire publiée par l'*Evenement*, de Paris :

Le prince de Galles, paraît-il, était allé prendre un bain turc il y a un jour ou deux, et pendant qu'il reposait sur une table après sa sortie du bain il aperçu debout à son côté un homme très brun qu'il a pris pour un domestique nègre. Cet homme n'avait que le costume en usage dans les bains turcs. Le prince lui a tapé sur l'épaule et lui a commandé brusquement de le frotter. A son grand étonnement l'homme noir s'est redressé de toute sa hauteur d'un air fier et tragique, s'est drapé dans un essuie-mains comme dans une toge en miniature et est sorti majestueusement en jetant un regard de mépris sur le prince. Celui-ci avait pris don Carlos pour un serviteur nègre, et tout le sang castillan du prétendant espagnol s'est soulevé contre l'héritier du trône d'Angleterre

—Une dépêche annonçait, il y a quelques jours, qu'un bateau flibustier avait quitté Philadelphie en destination pour Cuba. La nouvelle, démentie peu de temps après, semble aujourd'hui avérée.
Le navire expéditionnaire est le steamer *Tropic*, appartenant à Warner & Merritt, importateurs de fruits.
Sa cargaison comprend outre une grande quantité de matières explosibles et d'armes blanches, un nouveau bateau torpille sous marin, du système inventé par le professeur McClintock, de Boston.
Ce bateau torpille est entièrement en fer, mesure 32 pieds de long sur 7 de large et 8 de profondeur de cale, et peut, assure-t-on, rester 48 heures sous l'eau.
Le *Tropic* est un des steamers les plus rapides de la marine marchande. Il avait été construit en Angleterre comme coureur de blocus et pendant la guerre il a réussi plusieurs fois à porter de la contrebande dans les ports du Sud. Son commandant, le capitaine King, est un homme déterminé. Il n'y a à bord qu'un Cubain, outre l'équipage, composé de quinze hommes. On raconte qu'au moment du départ des amis du capitaine King lui ont conseillé, au cas où il serait attrapé par quelque canonnière espagnole, de se soumettre à la visite de sa cargaison et d'attendre le résultat, et que le capitaine a cligné de l'œil et répondu : " Ne vous inquiétez pas de cela. Malheur aux damnés Espagnols qui aborderont ce navire quand je le commande ! "

—Un projet de loi vient d'être présenté devant la Chambre des représentants aux Etats Unis, pour autoriser l'érection d'un monument à la mémoire du général Custer, dans la ville de Washington. Le monument comprendrait un duplicata de la statue qu'on lui a érigée à West Point, il y a déjà quelque temps.
Cette mesure, toute flatteuse qu'elle semble être pour la mémoire du vaillant général va probablement échouer devant l'opposition de Mme Custer, épouse du défunt. Cette dernière, en effet, trouve que la statue en question, l'œuvre de Mr Watson MacDonald, est une abomination. Le visage en est celui d'un homme de 60 ans, le costume est inexact et " incongru," le général est représenté brandissant des armes des deux mains comme un brigand ; enfin il est impossible de regarder la statue " sans frémir."
Elle demande en conséquence à ce que le projet de loi ne soit pas adopté

—Les chambres françaises depuis longtemps proverbiales pour l'acrimonie des débats qui s'y tiennent, sont en frais de le devenir tout autant pour la sévérité avec laquelle y est traité, ce que l'on croit être un langage offensant pour les autorités constituées. Mr Godelle, député bonapartiste, en parlant sur la question algérienne, s'était servi des termes suivants :

Je persiste à demander une enquête, parce que l'Algérie la demande, et parce que des soupçons injurieux planent sur la tête du frère du président de la République.

Mr Gambetta a déclaré que ces paroles étaient insultantes pour le président de la République, dont le frère est, comme on le sait, gouverneur de l'Algérie. La chambre a en conséquence imposé à l'orateur une sévère punition. Cette dernière consiste, en effet, dans l'expulsion de Mr Godelle pendant 15 séances de la chambre et la suppression de la moitié de son traitement pendant deux mois. L'extrait du procès verbal officiel de la chambre relatif à ladite expulsion sera affiché à ses frais dans le huitième arrondissement de Paris formant sa circonscription.

—On se souvient que dans sa lettre donnée en approbation des décrets du 29 mars, le prince Napoléon prétendait continuer les traditions de sa famille. Le cardinal prince Lucien Bonaparte et son frère cadet, le prince Charles Napoléon ont protesté immédiatement et contre les décrets et contre l'approbation de ces derniers par leur parent.
Le prince Louis-Lucien Bonaparte, le fils de Lucien, le frère aîné de l'empereur Napoléon Ier, et résidant actuellement à Londres, s'associe à cette protestation par la lettre ci-dessous, qu'il adresse à Mr Jules Amigues :

Londres, 12 avril 1880.

Mon cher Mr Amigues—Je viens de lire, avec la plus vive satisfaction, la protestation de mes neveux le cardinal et le prince Charles Napoléon Bonaparte contre l'approbation donnée par le prince Napoléon aux décrets du 29 mars.
Je suis heureux de m'associer à cette protestation qui, je le pense, ne sera désapprouvée ni par les princes Victor et Louis, ni par l'immense majorité du parti bonapartiste.
Vous m'obligerez si vous voulez bien insérer cette lettre.
Votre très affectionné.

LOUIS-LUCIEN BONAPARTE.

Il est question pour le gouvernement Anglais de convertir les rentes consolidées en rentes de 2½ par cent.
Les exportations de grain de la Russie pendant les mois de janvier et de février 1880, comparées à celles des mêmes mois de 1879, ont diminué de 1,099,000 quarts.

Notes Locales.

Cour de Circuit—Des jugements seront rendus en cette Cour, vendredi matin, à 10 heures.

Télégraphie—La compagnie de télégraphe de la Puissance a ouvert un bureau à Graces Point, Qué.

Saisies—L'assistant-secrétaire des poids et mesures, M. Dorion, a saisi dans le cours de la semaine dernière, environ 60 mesures illégales ou non poinçonnées, ainsi qu'un grand nombre de poids.

Ile Ste. Hélène—Le vapeur " Filgate " fera, pendant la saison d'été, le service entre cette île et Montréal.

Nouveau bataillon—Les deux compagnies qui ont été formées à Longueuil et à la Côte St. Paul, pour compléter le 85e régiment, ont été passées en revue par le Lt.-Colonel d'Orsonnens. On espère que ces nouvelles recrues pourront, en travaillant avec assiduité, se rendre à la grande revue du 24 mai, à Québec. La formation de ces bataillons sera annoncée officiellement samedi. Le capitaine Brosseau, de la compagnie de Laprairie, doit être nommé Lt.-Colonel du 85e. Le capitaine Kirwan, commandant la compagnie du village St. Jean-Baptiste, a donné sa démission. Il sera remplacé par M. D. Barry, avocat.

Voleuse—Le Dr. Mondelet avait chez lui, comme servante, une jeune fille, qui disparut, il y a quelques jours, en emportant une montre en or et un assez grand nombre d'autres objets. On suppose qu'elle a pris la route des Etats-Unis, en compagnie d'un ami. M. le Dr. Mondelet a fait faire, par la police, d'actives recherches, qui n'ont point abouti. Hier, dans l'après-midi, il s'est rendu à la gare Bonaventure, pensant y rencontrer sa voleuse, mais son espoir a été déçu.

La grève de Valleyfield—M. David Montice et deux autres directeurs de la fabrique de coton de Valleyfield, sont partis hier matin, pour cette localité, afin de prendre les mesures nécessaires pour régler la difficulté entre eux et les ouvriers. Ces derniers demandent une augmentation de salaire et sont disposés à ne se remettre à l'ouvrage que quand ils auront obtenu justice.

*Le professeur

La Minerve.

MERCREDI MATIN, 28 AVRIL 1880.

Le zèle de la "Concorde". Notre confrère Triflurien, depuis la descente de M. Joly du pouvoir, est épris d'un grand zèle pour l'économie dans les différents ministères du gouvernement local. Il paraît même avoir oublié les nombreuses commandes qu'il reçoit du gouvernement éphémère du 2 mars pour l'impression des documents publics. C'était l'âge d'or pour lui et ces comptes publics nous diront jusqu'à quel point il a pratiqué la mortification et le retranchement.

Dans son dernier numéro du 23, la *Concorde* en vient à examiner les dépenses du Conseil Législatif, et ne manque pas, comme c'est l'habitude des libéraux, d'accuser les conseillers législatifs de toute espèce d'extravagances, et elle termine en disant que le gouvernement Joly *voulait* diminuer les dépenses de la Chambre haute, mais qu'il en "*a été empêché* par l'opposition factieuse et *intéressée* des "conseillers."

Il est malheureux que le zèle de l'organe de M. Turcotte ne soit pas plus éclairé, et que son rédacteur ne soit pas plus au fait de ce qui s'est passé au Conseil Législatif dans la session de 1879. Ça lui aurait épargné la peine de fausser la vérité.

Vous dites, MM. de la *Concorde*, que M. Joly a été *empêché* de diminuer les dépenses du Conseil par le Conseil lui-même. Eh bien, c'est tout le contraire qui est vrai. Dans les deux sessions de 1878 et 1879, le gouvernement Joly n'a point réduit le nombre des employés et même, en 1879, il l'a augmenté.

Voyant la forte pression exercée par les amis du cabinet sur l'orateur du Conseil, pour employer des personnes dont les conseillers n'avaient pas besoin, le comité des contingents résolut de prendre l'initiative, afin que l'économie la plus sévère fut pratiquée et que les dépenses de la Chambre haute fussent réduites au minimum.

En référant à la date du 18 juillet 1879, du journal du Conseil, la *Concorde* pourra lire le rapport suivant du comité :

Votre comité reconnaissant la nécessité de réduire, autant que possible, les dépenses contingentes de cette Chambre et croyant que le moyen le plus efficace pour parvenir à cette fin, serait que toute nomination d'officiers ou employés, tant permanents que sessionnels (à l'exception, toutefois, de la nomination du greffier dépendant de la Couronne) fut faite par le Conseil Législatif lui-même, sur la recommandation du comité des contigents;

En conséquence votre comité recommande qu'à l'avenir toute telle nomination soit sous le contrôle exclusif du Conseil Législatif, qui aura seul le pouvoir de faire telle nomination et de fixer le salaire de tel officier ou employé ainsi nommé.

Votre comité recommande aussi que s'il survenait aucune vacance dans le personnel des employés dans aucun temps en dehors de la session, cette vacance ne soit pas remplie (avec la réserve de l'officier ci-dessus mentionné, toutefois) avant que le comité des contingents, qui sera nommé à la session suivante, ait décidé de l'opportunité d'un tel remplacement.

Là ne se borna point les désirs d'économie du comité. Le 30 juillet il fit un autre rapport constatant les faits suivants. Nous citons :

"Que le nombre des employés "sessionnels a été augmenté pendant cette session d'une manière non proportionnée aux besoins du Conseil."

"Que pour les sessions futures "4 messagers sessionnels, à part "les 2 pages, seront suffisants "pour les besoins de cette chambre."

Le 5 Aout un autre rapport fut présenté au Conseil par le comité. Que dit-il ?

"Que *deux* clercs sessionnels "seulement soient retenus pour la "prochaine session, le comité et "la chambre devant juger de la "nécessité d'en employer un plus "grand nombre, s'il y a lieu.

Ces différents rapports indiquent clairement le désir des conseillers législatifs de réduire les dépenses du conseil, et ces honorables messieurs crurent qu'un excellent moyen d'y parvenir était d'ôter à l'Orateur du Conseil et au cabinet le contrôle des nominations. La chambre en les faisant elle-même pourra exercer la plus stricte surveillance, et, avec le temps, réduire le nombre des employés, car aujourd'hui il y a des droits acquis que le Conseil ne saurait violer, sans commettre de graves injustices.

En concluant, nous disons donc que la *Concorde* ne peut attribuer au gouvernement Joly le bon vouloir de pratiquer l'économie, puisqu'il a employé un nombre plus grand de personnes qu'il ne fallait pour les besoins du service, et l'initiative des réformes doit être attribué aux Conseillers Législatifs eux-mêmes.

ACTUALITES.

(DU CORRESPONDANT DE "LA MINERVE.")

(*Dépêche Spéciale.*)

Ottawa, 27 avril 1880.

Le bill pour pourvoir à la liquidation des affaires de la Banque Ville-Marie a été adopté par le comité des banques après avoir subi quelques légers amendements.

Le bill pour permettre à la compagnie du câble transatlantique des Etats Unis d'étendre ses fils jusqu'en Canada a été présenté devant le comité des chemins de fer et télégraphes aujourd'hui, et remis à plus tard faute de quorum.

Les $7,000 votées par la Chambre en faveur des incendiés de Hull ont été payées aujourd'hui. Le chèque qui représentait ce montant a été remis à M. Alonzo Wright M P, qui l'a transmis de suite au comité de secours. Des souscriptions libérales arrivent continuellement de toutes les parties du pays.

L'Hon. M. MacKenzie a pris la Chambre quelque peu par surprise en ramenant sur le tapis l'affaire Letellier, au moyen d'un amendement qu'il proposa comme la Chambre allait se former en comité des subsides. Le contexte de cet amendement est presque identique à la motion de M Mousseau présentée à la dernière session. Voici à peu près comment il se lit :

Que dans l'opinion de cette Chambre, le fait d'avoir soumis l'avis du Conseil privé à la révision des conseillers de Sa Majesté en Angleterre, sur des affaires purement administratives, comme celle qui est en jeu dans la question du renvoi du lieutenant gouverneur Letellier, conformément à la loi de 1867 sur l'Amérique Britannique du Nord, est subversif des principes du gouvernement responsable tel qu'accordé au Canada.

Il s'est fait peu de discours sur cet amendement. D'abord les membres de l'opposition ne pouvaient rien dire tendant à affirmer un principe qu'ils ont combattu l'année dernière ; ensuite l'explication donnée par Mr Ouimet ne leur laissait aucune issue. Bien que Mr MacKenzie ait cité beaucoup d'extraits d'un statut d'Angleterre, et que l'Hon. Mr Laurier ait essayé de prouver la parfaite indépendance politique de l'ex-lieutenant gouverneur, ils n'ont cependant pas essayé de censurer le gouvernement au sujet de cette démission, ni traité à fonds le mérite de la question ; de même qu'ils n'ont pas répété les attaques portées contre Sir John par la presse libérale.

Le fait est qu'il était tant soit peu difficile pour l'opposition de demander à la Chambre de blâmer le gouverneur-général d'avoir, fait ce qu'ils ont tant préconisé l'année dernière. M. MacKenzie se trouve dans la position de l'homme entre deux fauteuils : il ne peut voter en faveur d'un principe dans le cours d'une session et se prononcer contre à la session suivante.

La motion d'aujourd'hui ne semble avoir aucun objet, si ce n'est peut-être de mettre M. Mousseau en contradiction avec lui-même.

Si tel est le cas, il a manqué complètement son effet, comme l'a si bien démontré M. Ouimet, qui a prononcé, à cette occasion un discours remarquable.

Le député de Laval dit qu'après avoir vu la motion de M. Mousseau confirmée par la plus haute autorité constitutionnelle ; qu'après le témoignage rendu à la sagesse de Sir John MacDonald, dans cette circonstance ; qu'après avoir vu le peuple ratifier l'acte du parti conservateur en renvoyant M. Letellier, il était permis à M. Mousseau et à ses amis de refuser d'appuyer une motion qui n'était présentée que dans le but de surprendre leur bonne foi et de les faire voter non-confiance dans une administration qui, au reste, n'a fait que rencontrer les vues que l'opposition met de l'avant aujourd'hui.

L Hon. M. Blake ne s'est contenté que de voter en faveur de l'amendement. Pendant tout le discours de l'Hon. M. MacKenzie, penché sur son pupitre, il était ostensiblement plongé dans un profond sommeil.

La chambre a pris en considération les crédits voté, en faveur des canaux. Cette circonstance a fourni au Dr. Bergin l'occasion d'un excellent discours sur l'importance de compléter le creusement de tout le fleuve St. Laurent. Selon lui, c'est la seule manière de concevoir avec succès avec les américains, dont les efforts incessants pour améliorer leur position dans le Canada, nuisent beaucoup et font un grand dommage à notre commerce de grain.

Sir Charles Tupper reconnait toute la sagesse des remarques du Dr. Bergin et promet que la question sera sérieusement étudiée par le gouvernement, ce qui est une preuve évidente des progrès qu'on a en vue afin d'augmenter notre importance nationale et notre commerce maritime.

Le contrat du canal et de l'écluse de Carillon, contre lequel le *Globe* a eu des articles si virulents, taxant cette entreprise de corruption et de tripotages, est venu ce soir sur le tapis et cependant M. Mckenzie n'a rien eu à dire sur ce sujet et a paru accepter, sans restriction les explications données par Sir Charles Tupper.

Rapports et Reproductions.

Bibliographie.

Il vient de paraître à la librairie Dawson en cette ville, sous le titre de *Fossil Men*, un livre appelé à prendre place parmi les plus profonds ouvrages d'archéologie, publiés jusqu'aujourd'hui. L'auteur en est Mr J W Dawson, principal de l'Université McGill. Le savant professeur tente de refaire l'histoire des hommes préhistoriques, par les analogies qu'offrent leurs monuments avec ceux des races aborigènes de ce continent.

Cet ouvrage se recommande de lui-même à tous ceux qui ont le goût des études sérieuses.

Inutile de dire que la partie typographique en est, comme de tous les ouvrages qui sortent de cet établissement, des plus soignées, et fait honneur aux éditeurs.

LE LIVRE DES ENFANTS QUI SE PREPARENT A LA PREMIERE COMMUNION, au pensionnat et dans la famille. Par l'AUTEUR DES PAILLETTES D'OR. 2me édition revue et complétée par des conseils et des prières pour la communion. Approuvé par S. G. Mgr Rivet, évêque de Dijon, etc., etc. Un joli volume in 18, relié, basane gaufrée, à 55 cents, Montréal, J. B. ROLLAND & FILS, Libraires-Editeurs, 12 et 14 rue St. Vincent.

Afin de faire connaître ce nouvel ouvrage de l'auteur des *Paillettes d'or*, qui devrait se trouver entre les mains de tous les enfants qui se préparent à la première communion, nous reproduisons ici l'appréciation de S. G. Mgr Rivet, évêque de Dijon :

Nous, évêque de Dijon, avons fait examiner un ouvrage intitulé : Le " Livre des " enfants qui se préparent à la Première " Communion, au Pensionnat et dans la " famille, par l'auteur des *Paillettes d'Or*, " etc."

L'auteur de cet ouvrage usant d'une méthode qui lui est propre, et qui atteint sûrement son but, retrace aux jeunes enfants : 1o *L'instruction* qu'ils ont à acquérir ; 2o *Les vertus* qu'ils ont à pratiquer ; 3o *Les moyens* qu'ils doivent employer pour se préparer saintement à leur première Communion et pour en conserver précieusement les fruits.—La troisième partie est particulièrement intéressante.

Ce pieux et savant ecclésiastique connaît à fond le cœur des enfants et la manière de s'en rendre maître. Il se met avec un art merveilleux à leur portée, les amenant par des explications simples et claires, par des inductions naturelles, par des images et des comparaisons frappantes, à comprendre sans peine les vérités les plus élevées. On ne peut échapper à ses douces poursuites.

La forme interrogative employée dans les deux premières parties, tient constamment l'esprit en éveil, captive l'attention et provoque une réponse que l'enfant ne manque pas de se faire intérieurement.

Nous sommes donc heureux de Nous joindre à Monseigneur l'archevêque d'Avignon, pour approuver cet excellent ouvrage. Nous le recommandons vivement à tous ceux de Nos jeunes diocésains, qui, chaque année, se préparent à leur première Communion. Nous croyons qu'il sera également très utile aux catéchistes eux mêmes.

Donné à Dijon, le 22 avril 1876.

† FRANÇOIS, Evêque de Dijon.

Comité du feu.

Il y a eu hier après-midi, réunion du comité du feu, sous la présidence de l'Echevin Hood.

Etaient présents MM. les échevins Hood, Martin, Jeannotte Thos. Wilson, Dubuc, J. C. Wilson, Watson, Green et McShane.

Le comité a pris en considération les soumissions présentées pour fournir aux membres de la brigade du feu les articles de vêtements suivants : pantalons, tuniques et casquettes.

MM. Robert, Seath et fils, ont obtenu le contrat des pantalons pour tous les membres de la brigade, à raison de $3.60 cts., ainsi que celui des tuniques pour les officiers, M. R. J. Inglis a eu le contrat des tuniques pour les pompiers au prix de $10.50 cts.

MM. J. Rosenthal a eu le contrat pour la confection des casquettes aux conditions suivantes, 3 casquettes pour les officiers commandant la brigade à $2.00, chacune, et 13 pour les gardiens de stations à $1.50 cts. M. J. L. Marcoux a obtenu le contrat pour la confection de 51 casquettes pour les pompiers à 90 cts. chacune.

Avant de se séparer, les membres du comité, félicitèrent, le président sur la bonne tenue de la brigade du feu, l'air de propreté qui se faisait remarquer dans toutes les stations et la bonne conduite, des pompiers.

Après quoi, la séance fut levée.

Nullité de mariage.

C. S., Montréal.
No. 416.

Joseph Laramée, père et al, demandeurs, vs. Dame Margaret Evans, défenderesse.

(SUITE.)

Par la loi, cette Cour est revêtue de tous les pouvoirs nécessaires à la bonne administration de la justice dans les causes d'une nature civile, et elle "a le pouvoir de "donner et accorder tous et tels "moyens qui seront nécessaires "pour effectuer et mettre à exécution les jugements qu'elle pourra rendre dans les matières susdites, ainsi que la loi et la justice "en ordonneront." (Statuts Refondus du B.-C., chap, 78, sects. 3 et 6).

Et l'article 21 du Code de Procédure Civile nous dit que toute procédure adoptée qui n'est pas incompatible avec les dispositions de la loi ou de ce Code, doit être accueilli et valoir, lorsque ce code ne contient aucune disposition pour faire valoir ou maintenir un droit particulier ou une juste réclamation. N'arrive-t-il pas fréquemment que le juge est appelé à rendre des jugements sur des matières qui demandent des connaissances toutes spéciales, et que des personnes, versées dans certaines sciences ou dans certains arts, seules peuvent apprécier justement ? Que fait le juge alors ? Il appelle ces personnes à son secours, ou soumet à leur appréciation ce qui est plus particulièrement du domaine de leur spécialité.

Dans la présente cause, il se présente une question d'ordre spirituel qu'il est incompétent à juger (vu que sa jurisdiction est purement civile), mais de la détermination de laquelle dépendent des droits qui tombent sous sa juridiction. Ne peut-il pas et ne doit-il pas en référer, je ne dirai pas à un expert compétent, mais à une autorité compétente dans cette matière ? A l'évêque même que le droit Canon nous désigne comme juge ordinaire. Je n'y vois aucun doute, surtout en face des autorités déjà citées et de notre droit commun.

Cela s'est déjà pratiqué ainsi, dans la cause de Lussier contre Archambault (11 L. C. Jurist P 53) décidée par les Juges Rolland, Day et Smith le 14 juillet 1848, et dans la cause de Vaillancourt contre Lafontaine (11 L C Jurist P 305) décidée par M. le Juge Polette.

Dans la cause de Mignault contre Hapeman, décidée par M. le Juge Badgley, on n'a pas procédé par référence, mais on a appelé un des dignitaires de l'Eglise à établir qu'il y avait deux empêchements entraînant la nullité radicale du mariage alors en question et la Cour prononça, en conséquence qu'il était nul, et fit défense aux parties de prendre respectivement les qualités de mari et de femme.

Dans cette dernière cause, telle qu'elle est rapportée (10 L C Jurist P 137), la question de la référence n'a pas été jugée contradictoirement, elle ne paraît pas avoir été soulevée du tout.

Dans la cause de Burn et al contre Fontaine, décidée par M. le Juge Terrance le 1er mai 1872 (4 Revue Légale P 163) la question de référence n'a pas été soulevée non plus ; mais, si le rapport de cette cause est exact, la Cour y aurait décidé de fait, sans que cela soit expressément dit dans le jugement, qu'un mariage entre deux catholiques romains, autorisé par une license et célébré par un ministre protestant est légal.

On a cité comme définitive et fixant la jurisprudence, la cause de Dorion contre Laurent, jugée le 13 Janvier 1843, par la Cour du Banc de la Reine, en appel. (17 L. C. Jurist, p. 324.) D'après le rapport tel qu'il est fait, nous ne voyons pas que la question de référence ait été mentionnée, ni devant la Cour de première instance, ni devant la Cour d'Appel. Nous considérons donc la question comme encore ouverte et attendant une solution de nos tribunaux.

La défenderesse a particulièrement insisté, pour repousser la demande de référence à l'évêque catholique, sur le fait que le mariage entre Laramée et la défenderesse aurait été célébré par un ministre protestant sur lequel l'évêque catholique n'aurait aucune juridiction.

Les catholiques, comme tels, sont, de fait et de droit, soumis à la juridiction de leur évêque pour tout ce qui est de la doctrine et de la discipline dans leur église. Le fait que par une infraction à la loi de leur église, ils se présenteraient devant un ministre d'une autre église, ne peut pas les soustraire au jugement de l'autorité chargée de mettre cette loi en vigueur. Le délit même qui rend un délinquant sujet aux peines de la loi ne peut pas être la raison de son affranchissement de l'autorité chargée de veiller à l'exécution de cette même loi.

Les deux premiers plaidoyers de la défenderesse par elle intitulés DEFENSES EN DROIT, sont renvoyées avec dépens.

Les motivés du jugement se lisent comme suit :

La Cour, après avoir entendu les parties, etc.

Considérant que les raisons ou moyens opposés à une partie des conclusions de la demande en cette cause, par la défenderesse dans sa première défense en droit, sont des moyens d'exception à la juridiction de l'Evêque catholique romain plutôt que des raisons ou moyens de défense en droit, et qu'ils ne peuvent pas faire maintenir celle ci :

Considérant d'ailleurs, que pour adjuger sur le mérite de la dite prétendue défense en droit la Cour doit considérer comme admis les allégués de la demande, et spécialement que lors de leur mariage les deux parties appartenaient à l'église catholique romaine et résidaient depuis plus de six mois l'une dans la paroisse de Montréal (du Saint Nom de Marie) et l'autre dans la paroisse de St. Jacques, dans le diocèse de Montréal : que les publications de bans antérieures au dit mariage n'ont pas été faites par les curés des parties et qu'elles n'ont pas obtenu de dispense de l'Evêque de Montréal, seul autorité compétente pour accorder, dans l'Eglise catholique, dispenses de telles publications, et que le dit mariage, ayant été célébré hors la présence du propre curé des parties, est clandestin et atteint d'un vice ou empêchement qui le rendrait radicalement nul aux yeux de leur dite église :

Considérant que dans la croyance de cette Eglise il existe des empêchements au mariage résultant de causes autres que celles énumérées dans les articles 123, 124 et 125 du Code Civil, et que ces empêchements sont soumis aux règles suivies jusqu'ici dans la dite église, aux termes de l'article 127 du Code, et que parmi ces empêchements sont ceux invoqués par les demandeurs.

Considérant, que dans la religion catholique romaine, dont le plein, entier et libre exercice est reconnu par nos lois, le mariage est un lieu spirituel et religieux et un sacrement sur lesquels cette Cour Supérieure n'a aucune juridiction, vu qu'elle ne doit connaître que des causes d'une nature purement civile :

Considérant, que notre loi n'a pas établi le "*mariage civil*", mais qu'elle donne des effets civils au mariage religieux validement célébré par les curés et ministres régulièrement ordonnés suivant les rites de leurs églises respectives et autorisés à tenir des régistres de baptêmes, naissances, mariages et sépultures.

Considérant que cette Cour a le pouvoir de référer à l'évêque catholique romain du diocèse des parties, la décision de la question de la validité ou de la nullité du lien spirituel et religieux de leur mariage, pour, après avoir pris connaissance de la sentence de l'évêque sur telle question, ordonner ce que de droit, quant aux effets résultant de la validité ou de la nullité de tel lien.

Considérant que d'après la jurisprudence du pays, la sentence de l'évêque régulièrement prononcée et décidant de la validité ou de la nullité du lien spirituel et religieux de mariage entre catholiques peut et doit être reconnue par cette Cour.

Considérant, que les allégués de la déclaration sont suffisants pour permettre aux demandeurs de prendre les conclusions auxquelles s'attaque la dite première défense en droit, et que celle-ci est mal fondée, la Cour la renvoie avec dépens contre la défenderesse ;

Et procédant à adjuger sur la seconde défense en droit ;

Considérant que cette seconde défense en droit n'attrait qu'à une partie seulement des allégués de la demande, et que ces allégués ne peuvent être détachés des autres sans affaiblir ces derniers, qu'ils peuvent servir à corroborer ou à expliquer ;

Considérant que les allégués que la défenderesse entend faire rejeter sont des circonstances accessoires, qui peuvent donner plus de consistance et de raison d'être à l'action des demandeurs quoique pris isolément, ils ne puissent pas être la base de la demande.

La Cour déclare la dite seconde défense en droit mal fondée et la rejette avec dépens contre la défenderesse.

MM. Bonin et associés pour les Demandeurs.

MM McLaren et associés pour la Défenderesse.

A propos du Lac St. Jean

(De l'*Evènement.*)

Ottawa, 24 avril.

La députation venue de Québec pour plaider la cause du chemin du lac Saint-Jean a eu hier après-midi une entrevue avec les membres du cabinet dans la salle même du Conseil Privé. Un bon nombre de sénateurs et de députés s'étaient joints à la députation.

C'était la première fois que, pour ma part, je pénétrais dans le sanctuaire ministériel. J'ai beaucoup fréquenté les dieux, mais je n'avais jamais vu l'Olympe. Or, il y a une sensible différence à rencontrer Jupiter ou Pluton à déjeuner, rompant une côtelette, et à le voir dans son nuage, lorsque l'inspiration sacrée le saisit et l'agite. Si bien que l'on soit en cour, si familier que l'on soit avec les divinités, on éprouve un sentiment nouveau et rempli de respectueuse réserve lorsqu'on les retrouve rangés autour du tapis vert sur lequel se jouent nos destinées et que d'un regard interrogateur, dont la politesse officielle adoucit la sévérité, ils vous demandent ce que vous leur voulez.

La salle dans laquelle délibèrent les ministres n'a rien de monumental. Elles est assez petite et mal située. Le soleil n'y arrive point, et en se mettant à la fenêtre on a sous les yeux un tableau qui réjouirait l'âme d'un écrivain naturaliste, mais qui laisserait froide l'imagination d'un poète : le canal Rideau On voit qu'en somme les ministres ne se gâtent point. Sous le régime libéral, ils avaient l'habitude, au milieu du jour, de luncher tout en délibérant. Un verre de vin faisait passer bien des gros morceaux. C'était d'ordinaire entre la poire et le fromage que se réglaient les questions épineuses Ce qui contente l'estomac détend l'esprit. Le régime actuel a supprimé cette douceur du lunch ; il délibère à jeun ; ce qui prouve que la frugalité est une vertu que la réaction emprunte parfois aux mœurs sévères de la liberté.

Tous les ministres n'étant pas présents, on a offert—à titre provisoire—les fauteuils ministériels aux principaux membres de la députation. M. James G. Ross. le roi de la finance, s'est assis en face de sir John Mc Donald, notre légitime et spirituel souverain. M. Beaudet a essayé d'un fauteuil de ministre avant de prendre son siège à la Chambre locale. L'hon. M. Baby a invité l'hon. M. Pelletier à reprendre pour un instant, la place qu'il occupait il y a deux ans. M. Pelletier a décliné modestement d'accepter cette politesse, et sir John, s'en apercevant, a dit en souriant à M. Baby : N'insistez pas, M. Pelletier ne veut la reprendre qu'en vainqueur.

Sir John A. Macdonald ayant indiqué que le gouvernement écoutait, la députation a fait entendre ses vœux par la voix de M. Caron, M. P., qui s'est exprimé avec une clarté et une concision parfaites. Il a su en un rapide exposé présenter la cause de la compagnie de la façon la plus avantageuse. Il était visible que l'impression produite par ses paroles sur les ministres était des plus favorables.

L'entretenien est devenu ensuite général. Sir John a examiné avec grand soin la carte du territoire que le chemin de fer traversera. M. Masson, qui présidait le conseil, et quelques-uns des autres ministres, ont interrogé les membres de la députation sur divers points intéressants de la question. Toutes les informations désirables ont été fournies au gouvernement sur un sujet d'une si grande importance pour Québec.

Comme de raison, tous les membres de la députation ne pouvaient prendre part à l'entretien, et ils avaient le loisir de passer en revue ce qu'ils avaient sous les yeux. Dès leur entrée' M. Fortin avait attiré leur attention sur les diverses cartes qui ornent les murs : ces cartes représentent le parcours de la ligne télégraphique du golfe. Le député de Gaspé les a fait suspendre là pour que les ministres les aient constamment sous les yeux et pensent sans cesse à la nécessité d'augmenter le crédit affecté à cette belle entreprise. Ils ne voient que ces cartes, car on a eu le soin de ne laisser qu'elles sur les murs. Pas de distraction : toujours devant eux un fil télégraphique à perte de vue qui, franchissant les monts, suit le cours orageux du Saint-Laurent ; toujours la silhouette colossale de M. Fortin qui se dessine au loin, et qui grandit ou s'adoucit, selon que la marée du budget baigne ou laisse à sec son projet. En levant les yeux pour songer, les ministres ne voient jamais que la ligne télégraphique du golfe. M. Fortin est le seul député qui, par l'acharnement de ses projets, puisse rivaliser vec la Colombbie. Grâce à lui, l'Atlantique ne se laisse pas tout à fait écarter par le Pacifique, et il y a des moments où les ministres obsédés envoient du même geste à tous les diables les deux océans.

Nous revenions des îles de la Magdeleine avec M. Fortin, lorsque sir John s'est levé pour répondre à la députation. Il a l'art des ces réponses habiles et courtoises qui, sans rien trancher définitivement, font sentir les obstacles avec lesquels on doit compter en même temps quelles font ressortir les côtés solides du projet sur lesquels il faut s'appuyer, si l'on veut triompher des difficultés.

En résumé, la réponse de Sir John laisse bon espoir, et si ce n'est à cette session, car il se fait tard, du moins à la prochaine, on aura chance d'obtenir une solution.

La députation s'est retirée satisfaite, tandis que les ministres regagnaient en toute hâte la Chambre qui les attendait pour ouvrir sa séance.

Petite Gazette.

NETTOYAGE DES TACHES DE CAFÉ, DE CHOCOLAT OU DE CHOCOLAT AU LAIT A LES ÉTOFFES

La consommation du café, du chocolat et du lait sucré est aujourd'hui très-répandue.

Les taches, sur les tissus blancs, s'enlèvent par un premier lavage à l'eau pure, immédiatement suivi d'un second lavage à l'eau de savon. — Ce simple moyen suffit aussi, le plus ordinairement, pour les étoffes teintes.

Il peut se faire, toutefois, que les couleurs soient délicates, fragiles, susceptibles d'être altérées par le savon ; on se sert alors, pour le lavage, d'un jaune d'œuf cru, délayé dans une petite quantité d'eau tiède. — Si les taches sont ancienes, on ajoute à ce mélange huit à dix gouttes d'esprit-de-vin, et le succès n'est pas douteux.

NAISSANCE.

—A la Villa Mont-Royal, Côte des Neiges, le 25 courant, Madame A. Choquet, un fils.

DÉCÈS.

—Vendredi, le 9 du courant, à 7 heures et 10 minutes du matin, Dame Eléonore Sophronie Kérouack, épouse de feu Etienne Boucher, Ecr., rendait sa belle âme entre les mains de son créateur.

La mort, l'impitoyable mort, n'a rien eu d'effrayant pour Madame Boucher, car tous les jours de sa vie elle avait su se préparer à ce grand voyage de l'éternité. La carrière parcourue par Madame Etienne Boucher, n'a pas été bien longue, puisqu'elle est morte à l'âge de cinquante-quatre ans seulement, mais ces cinquante-quatre années, oh ! comme elle les a bien utilisées ! Femme chrétienne dans toute la plus grande acception du terme, elle n'éprouvait de délices ici-bas qu'aux pieds des autels de l'Eglise de son Dieu et dans les saints exercices de la prière.

Puis, si nous voulons parler maintenant de sa charité, que dirons-nous de Madame Boucher ? Nous dirons que les pauvres ont perdu en elle une véritable protectrice. Les aumônes, elle ne les faisait pas pour être remarquée de la foule, mais elle les faisait avec cette humilité chrétienne qui les lui rendait encore plus méritoires.

—A la Côte St. Michel, paroisse du Sault-aux-Récollets, le 27 courant, à l'âge de 75 ans, 2 mois et 16 jours, Sieur Jean Gagnon, cultivateur.

Le convoi funèbre partira de sa demeure, à la Côte St. Michel, le 30 courant, pour se rendre au Sault-aux-Récollets, lieu de la sépulture, à 7½ heures précises du matin.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ON DEMANDE un commis et un apprentis barbier. S'adresser au No. 685, rue Craig. 195 d

ON DEMANDE des ouvriers cordonniers (*trimmers*) pour faire à la main des talons et des côtés pour bottines de femmes. S'adresser à

195 t DONOVAN ET STAFFORD.

NOYÉ. — Le 2 février dernier, en traversant à Laprairie, M. Fortin, de cette ville, s'est noyé. Agé de 50 ans, grand et gros, portant des moustaches noires. M. Fortin était vêtu, au moment de l'accident, d'un pardessus gris. Les personnes qui pourraient donner des renseignements à son sujet voudront bien en informer Madame Fortin, No. 21, rue Campeau. 183 ds

A vendre à bon marché.

Quatre-vingt-sept pieds d'essieux (*shafting*), poulies et supports neufs et en bon état. Aussi une presse à tabac de seconde main. S'adresser à

G. BOIVIN,
195 h No. 42, Place Jacques-Cartier

COMPAGNIE DU GAZ DE MONTREAL,

AVIS

Les personnes qui changeront de domicile au 1er Mai, sont priées, dans les trois jours qui suivront cet avis, d'en avertir la Compagnie, afin qu'elle puisse interrompre l'envoi du gaz. Dans le cas ou cette formalité ne serait pas remplie, ces personnes deviendront responsables de tout le gaz qui aura passé par le compteur à partir du jour de cet avis.

Par ordre,
J. T. SCRIVER,
195 q Secrétaire.

Département des Chemins.

Soumissions pour fournitures et Travaux dans les Rues.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant sur l'endos, "Soumission pour Fournitures ou Travaux dans les Rues," selon le cas, seront reçues au bureau du Greffier de la Cité, jusqu'à MARDI, le 11 Mai prochain, à MIDI, pour la livraison d'aucun des articles suivants qui seront requis par le Département des Chemins pour l'année 1880, savoir :

Bois de service, Ciment, Briques, Pierres pour égouts et pulsards, Quincaillerie, Tuyaux en grès, Charbon de grès, Charbon de forge,

Et aussi pour la confection des travaux suivants, savoir :

Réparation des trottoirs en dalles, et pavage des chemins,
Pose et réparation des trottoirs en asphalte,
Pose et réparation des traverses en pierre,
Pose et réparation des bordures de trottoirs (*chain alone*), etc., etc.,
Numéros et noms des rues.

Le tout conformément aux devis et blancs de soumission que l'on pourra se procurer au bureau de l'Inspecteur de la Cité, et aucune soumission ne sera prise en considération si elle n'est faite sur les dits blancs.

Le Comité des Chemins se réserve le droit d'accorder des contrats séparément pour les différentes sortes de fournitures ou autrement, et ne s'oblige pas à accepter la plus basse ni même aucune des soumissions.

Par ordre,
GEO. D. ANGLEY,
Inspecteur de la Cité.

Bureau de l'Inspecteur de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 26 Avril 1880. 195

En vente chez tous les marchands détailleurs. 195 s

FAITES USAGE DE LA *BAKING POWDER* DE PUTNEY. En vente chez tous les épiciers.
195 c a 40, Carré Victoria, Montréal. C. M. PUTNEY,

Chambre de Commerce de Montréal,

Améliorations du Fleuve St. Laurent.

Une réunion spéciale et générale de la Corporation de la Chambre de Commerce de Montréal, aura lieu à la Halle-aux-Blés, MERCREDI, le 28 courant, à 3 heures p.m. L'objet de cette réunion est de recevoir un rapport de la députation envoyée à Ottawa, au sujet des améliorations du Fleuve St. Laurent.

N. B.—Les membres de la Commission du Havre, et de l'Association de la Halle-aux-Blés sont specialement invités à y assister. Par ordre,

WM. J. PATTERSON,
Secrétaire.
Montréal, 21 Avril 1880. 182

La Société Permanente de Construction Jacques-Cartier.

DIVIDENDE No. 18.

UN DIVIDENDE DE DEUX PAR CENT (2 o/o), pour les derniers SIX mois, a été déclaré sur le Fonds Permanent et sera payable au Bureau de cette société, le et après le PREMIER MAI prochain.

A. BRUNET,
Sec.-Trés.
Montreal, 22 Avril 1880. 1-1—1

Société de Construction du Comté d'Hochelaga.

AVIS AUX ACTIONNAIRES.

Au lieu de vendre vos parts à 39 et 32 pour cent, venez à mon bureau et je vous payerai

— 45 o/o —

J. L. Barré,

No. 20, Rue Notre-Dame.
31 Mars. 171 um

ARGENT À PRETER.

PAR SOMME DE

$3,000 et au-dessus

Sur propriétés bâties dans la ville.

Richard J. Wynne,

Agent financier et d'immeubles, 214, Rue St. Jacques.

$20,000 A PRETER à courtes échéances sur bonnes garanties hypothécaires et surtout balances de prix de ventes de ferme, etc., seront achetées.

JEAN P. MARION, N.P.,
No. 34, Rue St Jacques, Montréal.
22 Avril. 189—um p

Avis aux Entrepreneurs.

Des soumissions cachetées et portant sur l'enveloppe "Soumission pour les Bâtisses de l'Exposition," seront reçues au bureau de MM. Hutchison & Steele, Architectes, au No. 181, Rue St. Jacques, jusqu'à MARDI, le QUATRIEME jour de MAI, à NEUF heures du matin, pour la construction des bâtisses devant servir à une Exposition Permanente, sur les terrains de l'Exposition Provinciale au Mile-End.

Les plans et devis pourront être vus au bureau des Architectes ci-dessus nommés et après le 26 courant.

On ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Chaque entrepreneur, en envoyant sa soumission sera obligé de faire un dépôt conformément aux conditions exprimées dans les plans et devis.

G. LECLERE, Sec. du C. d'Ag.
S. C. STEVENSON, Sec. des A. et M.
Montréal, 22 Avril 1880. 191—j c

LICENCES DE MARIAGES

ACCORDÉES PAR

Wm. F. Lighthall, N. P

44—RUE ST. JACQUES—44

Argent à prêter sur propriétés de ville

Garanties Collatérales.

Avances en argent faites sur Marchandises Sèches, sur Marchandises en général et autres garanties collatérales. Escompte de billets.

S'adresser rue St. Sulpice, au No. 57.
1er Avril. 172

A Échanger.

Deux bonnes maisons de ville, Division Est de Montréal, rapportant $360 de loyer par année, à échanger pour une bonne terre à la campagne.

S'adresser à

L. CONRAD PELLETIER, Ecr.,
Avocat, No. 25, rue St. Gabriel,
183 um Montréal.

A VENDRE—50 ruches ou boites avec les abeilles, à raison de $4.00 la ruche ou la boite. Le tout est en parfait état. S'adresser à

D. HARRIGAN,
A Outremont.
21 avril. 192—o p

Maison de Pension.

M. A. T. RAPIN, si avantageusement connu, annonce au public qu'il a ouvert une Maison de Pension au

No. 127, Rue St. Joseph,

[*Vis-à-vis l'Hôtel Dubrule.*]

Repas à toute heure. 178

Maison aux Provisions Victor

NO. 1366, RUE STE. CATHERINE

Ceux qui désirent avoir des Viandes préparées, Dindes désossées, Huitres de toutes sortes, Croquettes, Vols-au-Vent, Pâtés de Gibier, Charcuteries, peuvent s'en procurer à un moment d'avis.

Dîners et Soupers fournis pour Bals, Noces, &c.
27 Décembre 93—sm

Avis Important.

Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public, qu'ayant acheté tout le fond de commerce de la *Lorne Brewing Co*, il continuera à manufacturer de la bière "Lager" et du "Porter" de première qualité et à des prix réduits. Ayant une grande quantité de bière en main, M. Cavalo offre de grands avantages à ceux qui en achèteront pour un certain montant. En accordant toute l'attention possible à ce que les pratiques soient bien servies, il espère mériter, comme par le passé, l'encouragement du public. Ordres exécutés avec promptitude.

P. CAVALO,
192 um No. 247, rue Fullum, Montréal.

AVIS

Le Dr. A. O. CAMIRÉ qui vient de passer son examen à l'Université Victoria, informe le public qu'il va s'établir dans la Paroisse de St. Pie de Guire et pratiquera comme médecin.

21 Avril. 194—d p

LE Dr. O'LEARY Transportera ses Chambres de consultation dans l'une de ses maisons, Nos 408 et 410, Rue des Seigneurs, entre les Rues St. Joseph et Bonaventure, vers le 25 d'Avril courant.

Patients et autres voudront bien

TELEGRAPHIE.

PARLEMENT FÉDÉRAL

SENAT.

Ottawa, 27.

La séance s'ouvre à 3 heures.

A la séance de cette après-midi, le bill pour incorporer la Cie du chemin de fer "Credit Valley," a été rapporté du comité devant le Sénat, sans amendement, lu une troisième fois et adopté.

L'HON M. ALEXANDER donne avis de motion que jeudi il présentera devant le Sénat la résolution suivante :

1o. Qu'il apparait, d'après certains renseignements actuellement devant cette chambre, qu'un membre du Sénat n'a assisté que quelques jours pendant la session de 1877, et que, cependant, il a retiré au-dessus de la moitié de son indemnité sessionnelle ;

2o. Que l'Hon Sir Alex Campbell, alors membre du Sénat, a conseillé et approuvé une semblable interprétation de la loi en ce qui concerne le paiement de l'indemnité sessionnelle ;

3o. Que cette chambre ne peut approuver une semblable interprétation de la loi qui a trait à l'indemnité des membres.

L'HON M. DICKEY s'oppose à cette motion, comme dérogatoire à l'honneur et à la dignité du Sénat, ajoutant que d'ailleurs cette question a déjà été traitée devant cette chambre qui a rendu sa décision. Il propose en amendement :

"Que le sujet qui fait l'objet de la motion principale ayant déjà été soumis au Sénat, pendant cette session, et déféré au comité des contingents, cet avis de motion ne peut être reçu par le greffier."

L'HON M. BEDFORD parle dans le même sens.

L'HON M. MILLER est d'opinion que cet avis de motion ne doit pas être retiré, et que le Sénat doit se prononcer sur l'amendement de l'Hon Sénateur Dickey.

L'HON M. HAYTHORNE, tout en ne s'accordant pas avec la ligne de conduite suivie par l'hon Sénateur Alexander, dit que ce dernier a dû avoir des raisons pour en agir ainsi.

L'HON M. DICKEY dit que la question avait été référée à un sous-comité des dépenses contingentes.

L'HON M. POWER est d'opinion que la mesure devrait être retirée et que l'hon Sénateur devrait attendre le rapport du comité des dépenses contingentes.

L'HON SCOTT dit que le cas est régi par un acte du parlement, et que le Sénat n'est pas le tribunal compétent pour donner une interprétation à la loi.

La loi est ainsi faite et toute discussion à son sujet est simplement oiseuse.

L'HON KAULBACH ne partage pas l'opinion de l'hon préopinant. Il aimerait à connaitre l'opinion de cette chambre avant que le comité fasse son rapport.

L'HON ALEXANDER regretterait que sa mesure eût pour effet de rompre la bonne harmonie qui règne dans cette chambre.

Il dit que sa conduite n'a été dictée que par son désir de promouvoir les intérêts généraux.

Il n'aurait pas présenté cette mesure, si ce n'était la conduite tenue par l'hon Campbell.

L'HON CAMPBELL soulève une question d'ordre, en ajoutant que l'hon préopinant fait allusion à un fait d'une discussion précédente.

Les HONS MILLER, SMITH et MONTGOMERY partagent le même avis.

L'HON ALEXANDER demande qu'il lui soit permis de retirer sa motion.

L'HON DICKEY refuse et le vote étant pris sur la motion de ce dernier, résulte en une division de 49 pour et 8 contre.

Les bills qui suivent sont lus une deuxième fois.

Bill ayant trait aux maisons de refuge d'Ontario, pour les jeunes filles (Hon Campbell).

Bill ayant trait aux écoles de réforme d'Ontario (Hon Campbell).

Bill ayant trait au chemin de fer de colonisation "Manitoba South Western," (Girard).

Bill ayant trait au chemin de fer de la Vallée de la Saskatchewan. (Girard).

L'HON FERRIER propose que le bill ayant trait au mariage entre beau-frère et belle-sœur, soit lu une deuxième fois.

L'HON DICKEY propose en amendement que le bill ne soit pas lu une deuxième fois, mais qu'il soit résolu qu'il n'est pas opportun de prendre ce bill en considération maintenant, afin de permettre au sentiment populaire de s'exprimer à ce sujet, d'ici à la prochaine session.

Il s'ensuit une longue discussion, et adv enant six heures,

L'HON FLINT propose l'ajournement du débat. La motion est adoptée et le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Ottawa, 27 avril.

L'Orateur prend le fauteuil à trois heures.

Après les affaires de routine,

L'Hon. M. POPE, présente un bill pour amender de nouveau l'acte de pilotage de 1873 en décidant que les licences des pilotes devront être renouvelées chaque année, et que les pilotes diplômés ne pourront agir comme maitre de havre.

Il dit que le but de son bill est de permettre le renouvellement des diplômes de pilotes, au moyen de l'endossement.

L'Hon. M. MACKENZIE, dit que le ministre des Travaux Publics, en réponse à certaines députations qui ont eu des entrevues avec lui, il avait promis de reconsidérer le sujet.

L'Hon. M. LANGEVIN, répond qu'il n'a jamais promis de s'occuper immédiatement de cette question, bien qu'elle doit être mise tôt ou tard à l'étude.

Le bill est lu une troisième fois.

AFFAIRE LETELLIER.

Motion étant faite que la Chambre se forme en comité des subsides, l'Hon. M. Mackenzie se lève et fait remarquer que le gouvernement n'avait pas encore donné à la Chambre communication officielle des négociations entamées en Angleterre relativement à cette question.

Il dit que de toute nécessité, cette question doit figurer sur les journaux de la chambre, afin qu'à l'avenir on sache à quoi s'en tenir sur la position du Couverneur-Général, vis à vis de son conseil des ministres.

Il prétend que les raisons données pour la destitution de l'Hon. Letellier n'étaient pas suffisantes. Il prétend que la province de Québec n'a pas approuvé la ligne de conduite suivie en cette circonstance par la présente administration. Après avoir fait l'historique de toute cette affaire, il propose l'amendement suivant :

Proposé par l'HON. M. MACKENZIE, secondé par l'HON. M. LAURIER : Que l'Orateur ne quitte pas son siége, mais qu'il soit résolu que l'Hon. Luc Letellier de St. Just a été destitué etc., etc.

L'amendement fait ainsi l'historique de tous les événements qui se rattachent à cette affaire et termine comme suit :

"Que dans l'opinion de cette Chambre, le fait de soumettre à la révision des autorités impériales, l'avis du conseil des ministres sur des questions de simple administration, telle que celle du renvoi de Son Honneur le Lt.-Gouverneur Letellier est subversif des principes du gouvernement responsable accordé au Canada."

M. OUIMET dit que lui et ses amis avaient demandé la destitution de l'Hon. Letellier pour deux raisons. La première, c'est que cet honorable monsieur n'avait pas agi impartialement envers ses adversaires locaux ; qu'il avait même agi comme un espion en dévoilant des secrets d'état. La deuxième, c'est que l'Hon. Letellier avait fait de fausses représentations dans la défense qu'il soumit, de ses actes, au gouverneur général.

Il rappelle à ses amis de l'opposition qu'ils ont refusé, dans le temps, de voter pour la motion Mousseau, bien que le principe en fut le même que celui qui est affirmé dans la motion de l'honorable préopinant. Lorsque l'honorable député de Bagot proposa, dans le temps, sa motion, on décida d'attendre la réponse du gouvernement impérial. Si cette réponse était favorable à la prétention de ceux qui demandaient la destitution de l'Hon. Letellier, le principe contenu dans la motion de l'honorable député de Bagot était consacré et la question était définitivement réglée par la plus haute autorité. La réponse fut en effet l'affirmation de ce principe : que dans toutes les affaires locales la décision du Conseil des ministres est finale et ne peut être revisée par les autorités impériales ; qu'un lieutenant gouverneur qui met son autorité au service d'un parti politique peut être destitué. Et, maintenant, on demande à la Chambre de censurer l'administration qui a su amener ce résultat. L'honorable chef de l'opposition n'est pas logique avec lui-même.

HON. M. LAURIER cite M. Todd pour démontrer que le lieutenant gouverneur avait eu le droit d'agir comme il l'avait fait.

MM. CASEY et CASGRAIN prennent ensuite la parole.

Le vote est pris sur l'amendement de l'Hon. M. MACKENZIE et donne le résultat suivant :

Pour : Anglin, Bain, Béchard, Blake, Borden, Bourassa, Brown, Burpee (St Jean), Burpee (Sunbury), Cameron (Huron), Cartwright, Casey, Casgrain, Chandler, Charlton, Cockburn (Muskoka), Cockburn (Northumberland), Dumont, Fiset, Fleming, Flynn, Geoffrion, Gillis, Gilmor, Gunn, Haddow, Killam, King, Larue, Laurier, MacDonell (Lanark), MacKenzie, Malouin, Mills, Oliver, Olivier, Patterson (Brant), Pickard, Rinfret, Rogers, Ross (Middlesex), Rymal, Scriver, Skinner, Smith (Selkirk), Trow, Weldon, Wiser, Yeo—Total, 49.

Contre : Abbott, Allison, Arkell, Baby, Baker, Bannerman, Barnard, Beauchesne, Benoit, Bergeron, Bergin, Bill, Bolduc, Boultbee, Bunting, Burnham, Carling, Caron, Cimon, Colby, Connell, Costigan, Coughlin, Coupal, Coursol, Currier, Cuthbert, Daly, Daoust, Desaulniers, Domville, Drew, Dugas, Elliott, Farrow, Fitzsimmons, Fortin, Fulton, Gigault, Girouard (Jacques-Cartier), Girouard (Kent), Grandbois, Hackett, Haggart, Hay, Hooper, Hurteau, Ives, Jackson, Jones, Kaulbach, Keeler, Kilvert, Kirkpatrick, Kranz, Lamb, Langevin, Little, Longley, MacDonald (King's), MacDonald (Sir John), MacDonald (Cap Breton), McDonald (Victoria), McDonald (Victoria, N S), MacMillan, McCallum, McCuaig, McInness, McKay, McLennan, McLeod, McQuade, McRory, Massue, Merner, Méthot, Montgenais, Montplaisir, Mousseau, Muttart, O'Connor, Orton, Ouimet, Perrault, Pinsonneault, Platt, Plumb, Pope (Queen's), Richey, Robertson (Hamilton), Robinson, Ross (Dundas), Rouleau, Routhier, Royal, Ryan (Marquette), Ryan (Montréal,) Shaw, Sproule, Stephenson, Tassé, Tellier, Thompson (Caribou), Tilley, Tupper, Vallée, Vanasse, Wade, Wallace (Norfolk), Wallace (York), White (Cardwell), White (Hastings), White (Renfrew), Wright—Total 119.

SEANCE DU SOIR.

La Chambre se forme en comité des subsides.

Sur l'item des canaux $2,491,400.

M. BERGER, recommande l'élargissement des canaux. Il dit que l'une des difficultés que rencontrait le trafic, était l'infériorité des prix de transport du grain sur le canal Erié, de Buffalo à New-York. Si tous nos canaux étaient élargis comme le canal Welland, le trafic en bénificierait beaucoup. Il appuie sur l'urgence qu'il y a d'attirer ici le commerce du Nord-Ouest.

M. KEELER, parle de la nécessité qu'il y a de construire les canaux de la Vallée Trent, et espère, que l'an prochain, le gouvernement inclura dans les crédits demandés une somme nécessaire à cette fin.

M. McCUAIG, dit que l'un des obstacles au trafic sur les lacs est le taux élevé de l'assurance.

Il espère que le gouvernement établira un service de remorqueurs entre Kingston et Montréal. Le port de Québec devrait être le débouché naturel de la Puissance.

M. McCALLUM, dit qu'il verrait avec plaisir le gouvernement se charger de la dette contractée pour le creusement du lac St. Pierre, si cette mesure devait avoir pour effet de nous assurer le commerce de l'Ouest. Il est dans l'intérêt public que les frais du port de Montréal soit réduits ainsi que ceux des canaux.

M. ROSS, (Dundas), se prononce également en faveur de l'élargissement des canaux.

M. RYAN, (Montréal) discute les faits cités par le député de Prince Edouard. Les députations d'Ontario et de Québec, s'accordent à demander la réduction des taux sur les canaux. Il fait voir l'avantage qu'il y aurait d'amener le trafic de Chicago à Montréal et la possibilité de la chose.

M. GIROUARD dit que par le traité de Washington les navires canadiens pouvaient circuler librement sur le canal Ste Claire et tous les autres canaux des Etats-Unis, tout comme les navires américains eux-mêmes, cependant ce droit équivalait à rien, par suite de la même imposition de droits sur les navires canadiens, que sur les navires américains, tandis que ces derniers sur nos canaux ne sont pas soumis aux mêmes conditions.

Il attire l'attention du gouvernement à ce sujet.

Après quelques discussions, l'item fut voté.

Les items suivants suivants sont ensuite passés :

Perception des droits de péage...	$2,150,410
Annuités aux sauvages.....	216,191
Instruments aratoires, etc.....	649,786
Police à cheval.....	290,000

La motion d'ajournement étant présentée,

L'HON. M. MACKENZIE dit qu'avant que la Chambre s'ajourne, il désire faire connaitre la position qu'il occupe vis-à-vis de la chambre. Depuis hier, il a abdiqué le commandement de l'opposition et que dorénavant, quand il parlera ce ne sera que pour des choses qui lui seront purement personne les.

SIR JOHN A. MacDONALD dit que le parti au pouvoir n'a naturellement rien à dire à ce sujet, mais que personnellement, il espère que le député choisi pour occuper la position du député de Lambton, comme chef de l'opposition, déploiera la même ardeur et le même zèle pour les intérêts et le plus grand bien du pays, que ceux dont a fait preuve l'Hon. M. MacKenzie.

La Chambre s'ajourne à 2 hrs a.m.

CANADA.

Québec, 27—Le Dr. Rowand, qui a été dernièrement mordu à la main par un de ses patients souffrant d'une attaque d'épilepsie, est dans une condition critique. On croit qu'on devra pratiquer l'amputation.

On s'attend à ce que le commerce de bestiaux avec la France prendra, cette année, des proportions inusitées. Plusieurs acheteurs français sont actuellement dans les campagnes environnantes, occupés à acheter des animaux.

Ottawa, 27—James Kennedy, demeurant dans le township Nepean, s'est empoisonné dimanche soir, en buvant, par surprise, un certain poison à punaise, en guise de whiskey.

Les moulins à scie de M. Gilmour reprennent leurs opérations demain. On calcule qu'il y sera scié 80 millions de pieds de bois durant la saison.

La somme de $7,000 votée par le parlement, a été déposée hier entre les mains du comité de secours de Hull.

On dit que le projet de loi de M. Girouard, concernant le mariage, rencontrera beaucoup d'opposition dans le Sénat.

Toronto, 27—Plusieurs chevaux de race ont été expédiés hier pour l'Indiana par M. Sutherland.

John Boyd, comptable, à l'emploi de la société A et T Darling, est disparu depuis une semaine. La dernière fois qu'il a été vu il avait sur lui $500 appartenant à ses patrons.

L'état de santé de l'Hon. M. Brown s'est beaucoup amélioré depuis hier. Les médecins espèrent maintenant le sauver.

Belleville, 27—Un incendie s'est déclaré hier dans la nuit et a réduit en cendres le théâtre de cette ville, connu sous le nom de "Opera House." Les dommages sont évalués à $13,000 en partie couverts par une assurance de $6,000. Plusieurs des maisons voisines ont souffert des dommages.

Berlin, Ont, 27—Une tempête a passé sur cette ville vers 2 heures p.m.

Elle a enlevé le toit de la fabrique Simpson et Cie, ainsi que celui de l'église Luthérienne de la rue Queen.

Guelph, 27—Un ouragan s'est abattu sur les environs de cette localité et a causé beaucoup de dommages. On signale même des pertes de vie.

Oakville, 27—Pendant la tempête qui a sévi en cette localité, un jeune homme du nom de Pickett a perdu la vie.

Les dommages causés aux habitations sont considérables.

Halifax, 27—Les funérailles du colonel Lovell ont eu lieu lundi.

Depuis celles du général O'Grady Holy, on n'a jamais vu une démonstration aussi imposante. Sur tout le parcours du convoi, les troupes étaient sous les armes. Sept cents hommes choisis parmi les différents corps de la garnison, faisaient escorte au cercueil. Les porteurs du poêle étaient le général McDougall, le colonel Drayson, le colonel Cockburn, le colonel Laurie, le colonel Delafos, et le lieutenant colonel Fremantle.

Ses obsèques ont eu lieu à la chapelle de la garnison, dont le cortége s'est ensuite rendu au cimetière.

Winnipeg, 27—Un des hommes de la police à cheval du Nord Ouest, nommé Hale, est mort d'hydropisie, il y a quelques jours.

AMERIQUE

New-York, 27—Une personne dont on ne connait pas le nom, s'est offerte de bâtir gratuitement une école industrielle au coût de $10,000, pour enseigner la gravure et la sculpture. Elle s'engage de plus à défrayer les dépenses de l'école durant trois années. La proposition a été acceptée.

On dit que ses amis intimes de Grant sont résolus de maintenir la candidature de ce dernier à la présidence.

Le comité des affaires étrangères vient d'être saisi d'un rapport concernant les pêcheries. Aux termes de ce dernier il serait du devoir du président de prendre les mesures voulues pour obtenir une indemnité en même temps que l'abrogation de la clause que dans le traité de Washington a trait aux pêcheries. On dit qu'en conformité de ce rapport, les frégates américaines "Vandalia" et "Alliance" se rendront prochainement dans les eaux canadiennes pour y protéger les pêcheurs américains. Cette dernière nouvelle est cependant contredite par le secrétaire Evarts.

Frankfort, Ky, 27—L'ex-membre du Congrès, John D White, s'est pris de querelle avec l'orateur Biger, de la Chambre du Kentucky, dans une des salles de la bâtisse. Ils en sont tous deux venus aux coups. White est resté vainqueur.

EUROPE

Londres, 27—Les conservateurs d'Oxford ont résolu de contester l'élection de Sir William Vernon Harcourt.

Le parlement va s'assembler jeudi prochain.

M. Brand, libéral, sera réélu Orateur de la chambre des Communes. Les chambres s'ajourneront vendredi, pour permettre la réélection des nouveaux ministres.

On annonce que les membres du nouveau cabinet seront assermentés aujourd'hui.

Une dépêche de Caboul dit que Mohammed Hassan, ex-gouverneur de Jelabad, commandait l'attaque de Charaisib. On s'est emparé de son étendard.

Il est question de reconnaitre comme émir Abdul Rahman Khan, dans le Turquestan.

Dublin, 27—M. Parnell a écrit à M. Shaw, lui demandant de remettre à plus tard l'assemblée des *Home Rulers*, convoquée pour aujourd'hui. Il dit que des affaires pressantes l'appellent à Londres, mais qu'à son retour, il aura une conférence avec lui, au sujet des meilleurs moyens à prendre pour assurer le succès du parti Irlandais.

Les membres du parti Irlandais sont assemblés sous la présidence de M. Shaw. On croit que ce dernier a définitivement rompu avec Parnell.

Les autorités municipales de la ville de Dublin ont donné une réception officielle au capitaine Potter, de la *Constellation*.

Vienne, 27—Les Albanais ont commencé à occuper le territoire cédé par la Turquie au Montenegro.

Pesth, 27—L'exposé financier de 1880, montre un déficit s'élevant à 19,900,000 florins, qu'on se propose de combler en partie par une émission de rentes de $15,000,000.

Berlin, 27—La maladie du prince de Bismark s'aggrave de jour en jour.

St Petersbourg, 27—La Russie se propose d'augmenter de beaucoup les droits sur le fer importé.

Livourne, 27—Plusieurs personnages élevés ont été arrêtés, comme étant impliqués dans l'affaire de l'assassinat de Fiorenzaga.

NOUVELLES MARITIMES.

New York, 27—Arrivés : *Azalea*, de Queenstowd ; *City of Paris*, de Liverpool.

A VENDRE
OU
A LOUER

2 Fabriques avec pouvoir d'eau, sur le bord canal.

A VENDRE

6 Moulins à farine,
1 Fabrique de portes et de châssis,
1 Fabrique de chaussure,
1 Pompe à vapeur pour les incendies,
3 Rues de pierres portables,
3 roues hydrauliques,
4 Rues de pierres,
Engines et bouilloires de 1 à 40 H. P.,
3 Bateaux à vapeur,
1 Steam traversier,
1 Remorqueur,
2 Yachts à voile,
1 Baleau (gaff) 30 x 62,
5 Barges,
1 Ferme de 100 arpents à la Longue-Pointe,
1 Ferme de 150 arpents près de St. Jérôme
1 Ferme de 200 arpents à Ste. Rose,
1 Patte de maison en brique sur la rue Sherbrooke, extrémité Est,
1 Cottage en pierre de taille, près de la rue Sherbrooke,
1 Maison sur la rue St. Urbain, bon marché.
Lot de machineries pour travailler le bois, courroies, etc.,
1 Bascule à plateforme, pouvant peser 6 tonnes, fabrique Fairbanks,
1 Presse à fromage,
1 Presse pour l'huile de porc,
1 Presse hydraulique,
1 Elévateur.

A. TUCK & CIE.,

Agents d'Immeubles, Négociants de Prêts et Hypothèques, Evaluateurs.

104, Rue St. François-Xavier

ON DEMANDE pour une compagnie d'assurance anglaise, de première classe, un sous-agent pour la ville et le district de Montréal. Adresser avec références à la boîte No 2183, Bureau de Poste. On donnera une bonne commission à un homme capable. 189 de c

Tapisserie.

Grande variété
DE
PATRONS NOUVEAUX,

Dont les prix sont de 5, 6, 7, 8, 9 et 10 centins le rouleau pour la tapisserie ordinaire, et de 12, 15 18 et 20 centins pour la tapisserie de qualité supérieure.

Les tapisseries dorées ou vernies valent dans les prix de 20, 25 30, 40 et à $1.00, $1.25 et $1.50 le rouleau.

Bordures pour chaque patron à très bas prix.

J. B. ROLLAND & FILS,
12 et 14, rue St. Vincent, Montréal.
14 avril. 182

TAPISSERIES NOUVELLES.

Les soussignés reçoivent actuellement un assortiment considérable de Tapisseries, qui, joint à leur fond en main, les met en mesure de satisfaire tous les goûts comme toutes les bourses, disons de cinq cents le rouleau et au-dessus.

Leur assortiment comprend : Papier chêne, Papier marbre, Papier moiré, Papier fond uni, d'autres teintes, Papier pour fond avec moulures et coins.

Les soussignés attirent également l'attention des acheteurs sur leur magnifique étalage de dados dorés avec frises et bordures, le tout parfaitement assortis ; dans ce département il y a aussi de tous les prix, à partir de 50 cents à $4.75 le rouleau ; ils font une spécialité de tenir les papiers riches et nouveaux genres et peuvent fournir ici, à meilleur marché, ce que quelques personnes seraient tentées d'aller acheter à l'étranger, si on leur fournissait le prétexte de dire qu'il le faut bien puisqu'on ne trouve rien de bien ici.

FABRE & GRAVEL,
219 Rue Notre-Dame.
17 avril—186

CHAPEAU DU PRINTEMPS !

A vendre à des PRIX TRES-RÉDUITS chez

RIEPERT & FRÈRES,
No. 97, Rue St. Laurent,
Coin de la rue Lagauchetière.
7 Avril. 176 tm

Nouveautés.

Notre importation du printemps est maintenant complète. Nous avons cette année l'assortiment le plus considérable et le plus varié de

Chapeaux, Pardessus imperméables en Tweed, Parapluies, etc.

Notre nouveau système au comptant nous met en mesure de vendre à très bon marché

Un seul prix seulement.

Veuillez envoyer vos fourrures pour le soin pendant la saison d'été.

LANTHIER & CIE,
271 — RUE NOTRE-DAME — 271
9 avril. 1879 um

PRELARTS ANGLAIS PESANTS

Venant d'être reçu des manufactures quelques pièces des Prélarts ci-dessus, légèrement endommagés—large ur, 8 verges—que nous vendrons à bas prix ; aussi un assortiment considérable de Prélarts Anglais de tous prix, Tapis, Rideaux, Corniches, etc. Nos Tapis se vendent à meilleur marché que les Tapis de seconde main vendus aux encans.

LEGGET & HAMILTON,
13, 15, 17 et 19, rue St. Joseph.
26 Avril 1880. 183—r

L. LABERGE

FABRIQUE DE LA PUISSANCE

De Jupons et Sous-Vêtements

No. 171½, RUE ST. LAURENT,
MONTREAL,
DEMENAGERA AU PREMIER AVRIL PROCHAIN,
AU
No. 177, RUE St. LAURENT

LA PORTE VOISINE.
16 Mars.

AVIS.

Le soussigné ayant acheté le fonds de banqueroute de la maison Kortosk et Cie, est maintenant prêt à l'offrir en vente, à grand sacrifice.

W. MOODIE,
No. 331, rue St. Paul.
Vis-à-vis des bureaux de la Cie de Caoutchouc du Canada.
19 avril.—188

Ouverture du Magasin de Marchands-Tailleurs et de Merciers,

AU No. 123, RUE NOTRE DAME
PAR
ROUSSEAU & GALARNEAU

Assortiment complet et très varié de Tweeds Anglais, Ecossais, Français et Canadiens, Chemises, Collets, Poignets, Cravates, Corps et Caleçons sortant des meilleures manufactures. Le tout sera vendu à des prix excessivement bas.

Une visite est respectueusement sollicitée.
21 Avril. 191—um

CARDINAL & Cie,

MARCHANDS-TAILLEURS,

Ont fait leur étalage de marchandises du printemps et sollicitent une visite. Magnifique assortiment de tweeds anglais, français et écossais—233, RUE NOTRE-DAME.
2 avril. 178 tm

MORRIS & CIE.

Marchands-Tailleurs

154, Rue St. Jacques, 154
En face du St. Lawrence Hall,
MONTREAL
Coupe garantie. Prix modérés.
Visite-z

L. N. A. RITCHOT,

MARCHAND TAILLEUR,

No. 188, Rue Notre Dame

Vient de recevoir un assortiment choisi de marchandises du printemps du dernier goût. Pour la coupe, M. RITCHOT est sans rival. On garantit l'ouvrage. 171 tm

REMEDE
DU
Père Mathieu.

Le seul spécifique contre L'INTEMPERANCE, guérit aussi la DISPEPSIE et toutes les maladies du foie. A vendre chez tous les Pharmaciens.

Prix : $1.00 la bouteille. Brochure envoyée gratuitement sur demande. Seul agent pour le Canada.

S. Lachance,
PHARMACIEN,
No. 646, Rue Ste Catherine,
MONTREAL. 162

800 POELES DE CUISINE,
1500 POELES DOUBLES,
60 POELES DE FERMIER avec bouilloire.

Ustensiles de Cuisine, Fournitures de Maison, Outils, Vitres, Peintures, Huiles, Vernis, et un assortiment complet de Ferronnerie pour marchands de la campagne et entrepreneurs d'Eglises et de Maisons, à vendre à bon marché, à la Maison

AUGUSTE COUILLARD,
Marchand de Fer,
233, 235, 237 et 239, Rue St. Paul, Montréal.
P. S.—J'achète aussi la vieille fonte.
23 Avril. 191—us

VENTE PAR ENCAN

PAR C. F. ELWES.

PIANO, ameublement de salon en noyer, vert et or, tables ovales à dîner en noyer solide, ameublements de chambre à coucher, tapis de Bruxelles et Kidderminster, services à dîner et à dessert, faïence, quincaillerie et autres articles

Les soussignés ont reçu instruction de vendre à la résidence No 279, Rue Dorchester, tous ces articles, VENDREDI MATIN, 30 AVRIL. Vente à DIX heures.

194—t C. F. ELWES, Encanteur.

ARGENT COMPTANT ! ARGENT COMPTANT !

Il n'y a rien comme des affaires faites argent comptant.

BEAUCOUP DE VENTES, MAIS PEU DE PROFITS.

Depuis deux ans, j'ai tout-à-fait abandonné le système de CRÉDIT, et je ne fais mon commerce qu'au COMPTANT, c'est-à-dire pour ARGENT COMPTANT. Vous pouvez acheter de meilleures marchandises, et cela à de bien plus bas prix.

SPÉCIALITÉ POUR TWEEDS !

PANTALONS :

Argent comptant : Un bon pantalon pour..... $1.15
Argent comptant : Un pantalon pesant pour..... $1.40
Argent comptant : Un beau pantalon pour..... $1.50
Argent comptant : Un joli pantalon..... $1.75
Argent comptant : Un pantalon élégant pour..... $2.00
Argent comptant : Un pantalon [anglais] pour..... $2.25
Argent comptant : Un pantalon [Ecossais] pour..... $2.50
Argent comptant : Un pantalon Diagonal pour..... $2.00
Argent comptant : Un pantalon Tricot pour..... $2.75
Argent comptant : Un pantalon en serge pour..... $3.00

CHEMISES.

Argent comptant : Une chemise de couleur pour..... 25 cts
Argent comptant : Une chemise Régatta pour..... 50 —
Argent comptant : Une chemise de toile [Oxford] pour..... 75 —
Aussi chemises blanches et de couleurs pour enfants.

HABILLEMENTS D'ENFANTS.

Habillements d'enfants de toute grandeur à choisir sur 50 différents patrons.

Nous vendons nos habillements pour hommes à $6, $7, $8, $9 et $10.

Mes habillements G. T. R., faits sur commande pour $10.50, se vendent très bien. Je dois recevoir un nouvel assortiment de tweeds spécialement pour ces habillements. Valeur reelle : $18.00 pour $10.50. AVI à ceux qui ont besoin d'un bon et joli habillement. Je fais aussi sur commande un habillement en tweed pour $7.75, $8.50 et $9.25.

Chez

I. A. BEAUVAIS

190, Rue St. Joseph.
9 Avril. 192

MARCHANDISES NOUVELLES.

Mousselines frappées ouatées !

MOUSSELINES FRAPPÉES OUATÉES !

A l'un de nos étalages on peut voir le choix le plus varié de nos mousselines frappées ouatées et dans l'autre divers articles tels que mousselines laines de toutes nuances et des derniers goûts, depuis 22c la verge. Superbes mousselines écossaises à 55c, 70c et 75c.

MOUSSELINES BLANCHES RAYÉES.

Mousselines blanches de Marseilles depuis 18c
" " piquées, depuis 1.25
" " brillantes, depuis 15c.
Brocades blanches, depuis 26c.
Canevas de Marseilles pour robes.
Etoffes à carreaux pour travaux de fantaisie.
Morceaux de toile écrue pour couvertures et couvre-pieds
Toiles d'Oxford, depuis 7c.
Nouvelles franges en crétonne, magnifiques choix.
Tapis au crochet, et tapis brodés en satin.
Tapis brodés, laine et soie.
Tapis pour tables à thé et pour dessous de pendules.
Tapis brodés et grimpure en dentelle.
Coussins brodés en reps de soie pour sofas.
Articles de haute fantaisie, depuis $1.95 chaque.

TOQUES AVEC GLAND, pour LES FUMEURS.

Nous venons de recevoir un magnifique assortiment de toques et de bonnets turcs, spécialement destinés aux fumeurs.

FRANGES DE S. CARLLEY.

Mesdames, vous qui avez vu les franges en soie notre de 28, Carsley, surtout les qualités supérieures vous ne pourrez vous empêcher de constater que ce sont les plus riches et les plus élégantes qui soient à Montréal.

Franges en soie noire, grandeur moyenne pour toilettes.

Franges en soie noire, très grandes, pour dolmans.

Franges en soie noire, de toutes dimensions.

CRAVATES de SOIE pour DAMES.

Cravates écrues, bleues, noires, blanches, grises, de toutes les couleurs et de tous les genres, brodées, plissées, nuées, etc.

VENEZ TOUS chez S. CARSLEY

pour les plus belles nouveautés dans les fichus, les cols, les cravates, etc.

NOUS VENONS DE RECEVOIR

Un immense assortiment d'articles spéciaux et particulièrement des cols, haute nouveauté.

ETUDIEZ CES PRIX.

Frilles 10c la douzaine, ceintures en cuir pour Dames 18c pièce, franges 8c la verge, gants de chevreaux 30c la paire, corsets 45c, soie à broder 20c la douzaine.

S. CARSLEY,

393, 395, 397 et 399, Rue Notre-Dame.
6 Avril 193 r

Surpassé Par Personne.

La qualité des vêtements façonnés chez J. G. KENNEDY & Cie, n'a pas encore été surpassée par personne. Une comparaison prouvera ce fait et le grand nombre de clients qui ont été servis pendant le cours de la présente saison passée prouve hautement la supériorité du travail et la qualité des marchandises employées pour la confection des vêtements vendus dans ce magasin. Nous présumons que cette affluence d'acheteurs n'explique en partie par le fait que tous les vêtement sortant des magasins de J. G. KENNEDY & Cie, sont faits dans l'établissement et non en dehors et sous la surveillance constante de ces négociants. L'autre raison est sans contredit la modicité des prix. Nos vêtements complets sur mesure, à $10.50 donnent toute satisfaction, et ceux tout laine, à $12.50 sur mesure, défient toute concurrence. S'adresser à

J. G. KENNEDY & Cie,
31 et 33, Rue St. Laurent.
14 Avril 183 r

MAGASIN DE BOSTON

Un Seul Prix !

60, Rue St. Joseph

Marchandises importées pour le Printemps
Directement de BOSTON.

Examinez et constatez la réduction dans les prix :

731 Paires de Pantalons.....	$1.25
350 do do en Tweed.....	1.00
409 do do en Tweed Américain.....	1.50
20 différents Patrons valant $1.50. Votre choix pour.....	2.25
20 différents patrons de nos Tweeds de Boston, valant $3.00. Votre choix pour.....	4.75

La qualité de ces Marchandises défie toute compétition.
31 Mars. 171—r

TAPIS ET PRELARTS !

A la veille des déménagements, nous désirons attirer l'attention de nos pratiques et du public en général, sur notre assortiment de TAPIS et PRELARTS. Lisez s'il vous plait la liste de nos prix :

TAPIS.

TAPIS DE FIL, 10c, 12½c, 15c, 17c, 20c., 25c, 30c. la verge.
TAPIS UNION, de 35c à 50c. la verge.
TAPIS IMPERIAL, pure laine, prix assortis.
TAPIS TAPESTRY, 60, 70 et 80c. la verge.
TAPIS DE BRUXELLES, Turquie, etc.

PRELARTS.

Prélarts Canadiens à 30c., 35c., 40c., 50c et 60c.
Prélarts Anglais, importé, 80c., 90c. et $1.00.
Etc., Etc., Etc.

Une liste de prix en général ne signifie pas grand chose, et veut tout au plus dire qu'on peut se procurer une verge de telle ou telle marchandise pour tel prix, car pour ce qui est de la qualité, on peut très bien payer 30 cts., pour un article qui ne vaut que 20 cents. C'est précisément sur ce point que nous insistons. Nos marchandises sont toutes marquées en dessous de ce qu'elles valent.

Que l'on oublie pas que nous faisons une spécialité d'acheter des FONDS DE BANQUEROUTE, et que nous achetons directement des manufactures, et que de cette façon nous pouvons vendre à meilleur marché qu'ailleurs. Notre liste à nous, veut par conséquent dire aujourd'hui, que nos TAPIS et PRELARTS sont marqués au-dessous de leur valeur réelle.

Nous nous chargeons de coudre les Tapis et de les poser ainsi que les Prelarts.

DUPUIS FRÈRES,

605, Rue Ste. Catherine coin de la Rue Amherst, aux deux Boules Noires, Montréal.

ENTREPOT DES ORGUES DE LA PUISSANCE

(*Dominion Organs*) de BOWMANVILLE, Ont.,

No. 280, — Rue Notre-Dame, Montreal, — No 280

PHILADELPHIE, 1876 — Médaille Internationale.

PARIS 1878 — Médaille Internationale.

SYDNEY 1877 — Médaille Internationale.

TORONTO 1878 et 1879 — Médaille d'Or.

L. E. N. PRATTE, AGENT-GÉNÉRAL POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC.

La faveur avec laquelle les ORGUES DE LA PUISSANCE.

ont été reçues par les musiciens, et le public en général a engagé la "Cie d'Orgues de la Puissance" de Bowmanville, Ont., à établir à Montréal, à magasin et dépôt pour la Province, où elle offre constamment en vente au prix de la manufacture, 15 à 20 modèles différents de ses magnifiques instruments—parmi lesquels sont ses célèbres

ORGUES HARMONIUMS

les seuls qui méritent ce nom.

FEUILLETON.

LES

DEUX HÉLÈNE.

(SUITE.)

Vous avez dû rencontrer, au moins une fois en votre vie, cette variété de bon vivant qui spécule sur l'approche de l'âge des gastrites pour ne plus sacrifier aux dispendieuses tentations de la gourmandise. L'avarice a ses naïvetés et ses grandeurs qui étonnent.

Le grand chien maigre à qui Benoit avait donné ce nom de Mohican, par souvenir de ses voyages et aventures, releva son museau en ce moment, et entrouvrit ses yeux chargés de sommeil.

—Eh bien ! fainéant ! dit Benoit, qu'y a-t-il d'étonnant à cela ? tu entends un pas dans la rue : il est six heures sonnées, mon vieux. Tout le monde n'est pas si paresseux que toi !

Mohican se dressa sur ses pieds lentement et s'étira ; puis, il mit de nouveau sa gueule contre terre et ramassa ses longues jambes en poussant un hurlement sourd.

Benoit pâlit.

—Par le temps qu'il fait, murmura-t-il, les rôdeurs auraient encore une grand heure pour essayer un mauvais coup !

On frappa rudement à la porte.

Il courut à sa table de nuit, où étaient deux pistolets, et les coula dans ses poches.

En même temps il saisit son fusil de garde national, appuyé contre la muraille.

Mohican avait le nez au vent et les yeux rouges.

On frappa une seconde fois, et plus fort. Benoit arma un de ses pistolets. Sa main tremblait.

Cet homme avait souvent bravé la mort ; mais le soldat intrépide qui a regardé naguère le trépas en face devient tout à coup timide quand il se sent l'unique protecteur de sa mère ou de sa fiancée.

Benoit n'avait n'avait chez lui ni fiancée ni mère : il avait mieux il y avait son argent.

—Benoit ! Benoit ! cria une voix au dehors, éveillez-vous ! ouvrez.

Le chien Mohican mit sa queue entre ses jambes, puis il se recoucha paisiblement. Les muscles du visage de Benoit se détendirent.

Cependant, il hésita encore et regarda son chien avec attention.

—Es-tu bien sûr que ce soit lui, toi ! demanda-t-il à Mohican.

Mohican baissa la tête et battit de la queue.

—Que diable vient-il faire ici à pareille heure ? grommela M. Benoit en se dirigeant vers la porte.

—Ici, Mohican ! fit-il en s'interrompant ; si tu t'es trompé, gare à toi !

M. Benoit ouvrit la porte de sa chambre à coucher et fit passer son chien le premier. La porte de la rue s'ouvrait sur un petit carré, contre-baissé de trois marches.

—Ouvrez donc, Benoit ! disait la voix au dehors.

—C'est donc bien vous, monsieur le vicomte ? demanda le propriétaire, par excès de précaution.

—C'est moi, et voilà dix minutes que je frappe !

Benoit tira une grosse barre, poussa deux verrous et fit jouer le pène d'une serrure monumentale.

La porte s'entre-bâilla, et un tourbillon de neige vint le frapper au visage.

—Vous n'êtes pas seul ? dit Benoit quand le vicomte fut entré.

—Si fait ! répliqua celui-ci.

—Je suis sûr d'avoir aperçu une grande ombre grise derrière vous. Ecoutez, Mohican !

Mohican grondait et tâchait en vain de passer son museau trop gros sous la fente du seuil.

—Vous rêvez tous les deux ! s'écria le vicomte ; il n'y a pas un être humain dehors dans tout Montmartre à l'heure qu'il est.

Il secoua sa pelisse toute blanche de neige et entra. Benoit le suivit.

Le vicomte prit deux bûches avec une demi-douzaine de mottes et ranima le feu.

—Faites comme chez vous ! grommela Benoit, non sans amertume.

Le vicomte se jeta dans l'unique fauteuil qui tendit ses bras graisseux et branlants au coin de l'âtre. Il s'essuya le front. Alors seulement, Benoit s'aperçut qu'il était pâle comme un mort et secoué par des frissons convulsifs.

—Qu'avez-vous donc ? demanda-t-il ; vous serait-il arrivé malheur ?

Le vicomte ne répondit point : ses yeux étaient fixes, tous les traits de son visage exprimaient un véritable égarement.

—Il aura joué à la Bourse ! pensa Benoit, frappé d'un trait de lumière : il vient m'emprunter de l'argent.

—J'aurais été chez vous aujourd'hui, mon bon monsieur de Villiers, dit-il, sans l'honneur de votre visite. Je peux bien vous dire cela : je voulais vous demander quelque argent à emprunter. Je sais que vous ne refuserez pas une bagatelle à un vieux serviteur dans le besoin.

—Vous ! dans le besoin, Benoit ! répliqua le vicomte, qui le regarda en face.

Benoit abrita ses yeux derrière ses sourcils.

—La dureté des temps, balbutia-t-il, de fausses spéculations.....

—Nous reparlerons de cela, interrompit le vicomte, qui retomba dans sa rêverie.

—Il n'a pas besoin d'argent, pensa Benoit, tant mieux ! mais alors que me veut-il ?

Mohican traversa la chambre d'un bond et vint mettre ses pattes de devant sur l'appui de la fenêtre oisée qui donnait sur le jardin.

—Qu'est-ce, mon vieux, qu'est-ce ? demanda Benoit.

Mohican aboya fortement.

Je parirais ma tête à couper qu'il y a quelqu'un dans le parc ! s'écria Benoit.

Le vicomte haussa les épaules.

—Il a pris la rue de la Tontenelle pour redescendre par la barrière Rochechoart, dit-il.

—Qui ça ?

—M. Georges Leslie.

—Qu'est-ce que c'est que M. Georges Leslie ?

Les aboiements furieux du chien couvrirent la réponse d'Henri.

—Etait-il habillé de gris votre Georges Leslie ? demanda Benoit.

—Non de noir.

—Alors ce n'est pas lui que j'ai vu.. .....

—C'est bien fait ! poursuivit-il en se parlant à lui-même ; j'ai trop tardé à sceller les tessons de bouteilles !

—Je suis bien aise que vous ayez besoin d'argent, Benoit, dit tout à coup le vicomte qui releva ses yeux sur lui ; je suis riche, très riche, mes fonds ont fructifié.....

—Il n'y a que moi, soupira le pauvre Benoit, pour ne pas avoir la chance.

Il se rapprocha d'Henri et ajouta :

—Vous avez une petite affaire à me proposer ?

—Oui, répondit le vicomte.

Les aboiements de Mohican étaient si furieux qu'on ne pouvait plus s'entendre.

Benoit hésita un instant, puis il dit :

—Tant pis pour le voleur ! On trouvera un homme étranglé demain dans le jardin. Je ferai ma déclaration, ça servira d'exemple aux autres !

Il prit Mohican par son collier et passa dans une chambre voisine qui avait issue sur la basse-cour.

La basse-cour était séparée du jardin par un mur de six pieds. Le prudent Benoit ne s'exposait point en sortant par là. Il lâcha le chien et dit :

—Hardi, vieux !

Avant que Benoit eût refermé la porte, le chien avait déjà sauté sur la toiture de sa niche et, de là, franchi le mur d'un seul bond.

—Le compte de l'autre est réglé ! pensa Benoit, en rentrant dans sa chambre à coucher.

On entendit deux ou trois aboiements sonores, puis rien.

—Voilà ! fit Benoit. Nous pouvons causer. Je ne vous offre rien, parce que je prends seulement mon petit potage.

—Donnez-moi de l'eau-de-vie, répliqua le vicomte.

—En ai-je ? fit Benoit, ce serait bien un hasard ?

Il alla ouvrir un buffet, chercha longtemps et finit par trouver un fond de bouteille. Il l'apporta au vicomte avec un verre. Henri but tout ce qu'il y avait d'un seul trait.

Un peu de sang revint à ses joues. La réaction du froid qu'il avait éprouvé se faisait.

Il ôta sa pelisse et parut aux yeux du ci-devant chasseur de castors dans toute la rigueur élégante de sa tenue de bal.

—Ses tailleurs doivent en gagner, de l'argent ! pensa Benoit.

—Etes-vous toujours un gaillard résolu et prêt à tout ? demanda brusquement le vicomte.

Benoit portait la première cuillerée de son potage à ses lèvres.

Il ne l'avala pas.

—Hé ! hé ! fit-il, cela dépend. Si l'affaire est sûre..... mais voyez-vous, quand on fait son nid..... En deux mots, y a-t-il du danger ?

—Beaucoup de danger, répondit Henri.

—Alors, votre serviteur ! dit Benoit, qui se mit à manger de grand appetit ; je donne d'avance ma démission.

—Je ne l'accepte pas, mon cher Benoit, répartit le vicomte. Combien avez-vous rapporté de là-bas, à peu près ?

—Si peu de chose ! gémit le propriétaire.

—A partir de l'eau du Mississipi que vous aviez mise en bouteilles, jusqu'à notre départ d'Amérique, interrompit le vicomte, vous avez constamment brocanté. Votre portion dans la tirelire du mayor a été bonne : vous devez être très-riche. J'ajoute tout de suite que je suis plus riche que vous. Depuis la réouverture de la Bourse, en 1848, je tiens à la hausse : c'est vous dire que j'ai fait des bénéfices considérables ; les anciens domaines de ma famille sont rachetés et intégralement payés. Je possède, en outre, les capitaux disponibles..... Mais, à l'heure où je vous parle, je suis menacé de mort.

—Hein ? fit Benoit, qui crut avoir mal entendu.

—Je suis menacé de mort, répéta Henri.

—Comment l'entendez-vous !

—Le mayor est à Paris.

La cuiller s'échappa des mains de Benoit.

—A Paris ! balbutia-t-il, le mayor !..... Mais ajouta-t-il, le mayor cherchera longtemps avant de trouver l'aventurier Edouard.

—Le mayor sait mon véritable nom, lit le vicomte ; il le savait à Baltimore. Je l'avais caché cela, mais tu ne dois plus rien ignorer.

[A continuer.]

La Panacée domestique de Brown est le tue-douleur le plus efficace du monde. Elle vivifiera infailliblement le sang qu'elle soit employée à l'usage interne ou à l'usage externe, et soulagera plus sûrement tout mal chronique ou aigu que tout autre tue-douleur. Elle a deux fois autant de force qu'aucune autre préparation semblable.

Elle guérit la douleur au côté, au dos ou aux intestins, le mal de gorge, les rhumatismes, les maux, et c'est le grand tue-douleur. *La Panacée domestique de Brown* devrait être dans chaque famille. Une petite cuillerée de la Panacée dans un verre d'eau chaude (sucrée si l'on veut), prise au moment de se coucher, fera disparaître un rhume. 25 cents la bouteille.

DEMANDEZ LES BISCUITS
DE
STEINSON, AULD & Cie.
A VOTRE EPICIER.
Janvier. 120—tm

SERVEZ-VOUS
DE LA
Ceinture Curative Galvanique
BANDES,
Fausses Semelles

☞A vendre chez tous les Pharmaciens.

Prix.....$1.00 a $2.00

☞Essayez le FLUIDE ELECTRIQUE pour guérir le Rhumatisme Chronique et Inflammatoire.
30 Janvier. 120—c

UNE NÉCESSITÉ DOMESTIQUE

Oui : ce que chacun devrait avoir. Cet article devrait être placé pour que chacun puisse le trouver même dans l'obscurité, si c'est nécessaire. Plusieurs vies précieuses ont été épargnées par son usage opportun, et de grandes douleurs ont été soulagées depuis son introduction. C'est le célèbre

Pain-Killer
DE
PERRY DAVIS
La Grande Médecine de Famille de tous les âges

Pris intérieurement, il soulage instantanément les souffrances les plus aigues. *Employé extérieurement*, c'est le meilleur calmant du monde. Son effet est presque instantané et fait disparaître la douleur la plus intense. Il adoucit les plaies irritées et donne le repos aux malades. Il est éminemment l'ami du peuple, et chacun devrait l'avoir près de lui.

Défiez-vous des contrefaçons et des vils imitations. Demandez le PAIN KILLER DE PERRY DAVIS, et n'en prenez point d'autre.

Vendu par tous les Pharmaciens et les épiciers.

Les bouteilles de Pain-Killer contiennent 2 oz. et 5 oz. respectivement ; elles se détaillent à 25 et 50 cents ; les grandes bouteilles sont donc à meilleur marché ; *achetez-en une.*

PERRY DAVIS & FILS & LAWRENCE
Manufacturiers et Propriétaires.

PARFUM IMPERISSABLE !
Eau de
Floride
DE
Murray & Lanman

Le plus riche, le plus durable, le plus délicat de tous les Parfums, employé pour les *mouchoirs*, la *toilette* ou les *bains*, agréable et salutaire dans la chambre d'un malade, soulage la faiblesse, la fatigue, l'abattement, la sensibilité des nerfs et le mal de tête. Prenez garde aux contrefaçons, demandez toujours l'Eau de Floride de Murray & Lanman, préparée par les seuls propriétaires, Lanman & Kemp, New-York.

A vendre par les Parfumeurs, Droguistes et Marchands d'Objets de Fantaisie.

LE GRAND PURIFICATEUR DU SANG
Salsepareille
et Pilules
De Bristol.

Etablies en 1832. Garanties être un remède infaillible pour le *Scrofule* opiniâtre, les *Ulcères*, la *Syphilis*, les *Tumeurs*, les *Eruptions*, anciens maux, *Rhumatismes* et les maladies produites par le mauvais sang et les humeurs.

Les Pilules recouvertes de Sucre de Bristol guérissent toutes les maladies du foie.

En vente chez les Droguistes et les marchands de médecines patentées.
28 juin.—a

PRECIEUSES VÉRITÉS.

Si vous avez une mauvaise santé, ou si déjà malade vous êtes forcé de garder le lit, soyez persuadé que

Amers de Houblon Vous Guériront.

Si vous êtes simplement indisposé, si vous êtes faibles, vous êtes certains de voir votre santé se rétablir en vous servant des

Amers de Houblon.

Si vous êtes minacé que vous soyez accable par les soucis de la votre position ; si vous êtes mère et que vous soyez épuisée par les soins et les travaux, les

Amers de Houblon vous guériront.

Si vous êtes un commerçant fatigué par les soucis de chaque jour, ou homme de lettres épuisé par les travaux de nuit,

Les Amers de Houblon vous fortifieront.

Si vous êtes jeune et que vous souffriez des égrements de la jeunesse et que vous alliez toujours en faiblissant, comme cela arrive très souvent,

Les Amers de Houblon vous rétabliront.

Si vous travaillez dans un atelier, sur une ferme ou dans un bureau ou ailleurs, et que votre organisme ait besoin de toniques et de fortifiants, si vous ne voulez point vous empoisonner

Vous n'avez besoin que des Amers de Houblon.

Si vous êtes vieux que votre pouls soit faible, vos nerfs fatigués, et si vos facultés diminuent,

Les Amers de Houblon vous rendront la vigueur et une nouvelle vie.

FAITES USAGE DES AMERS DE HOUBLON ET VOUS SEREZ GUÉRIS RADICALEMENT.

A vendre par tous les droguistes.

Le Dr. M. H. Utley

Qui est bien connu de la plupart des citoyens de Montréal et dans toute la Province comme médecin homœopathique, après une absence de trois ans, est revenu en cette ville pour y résider, continuera à pratiquer au No. 1856, Rue Ste. Catherine, où on peut le consulter de 9 à 11 heures a.m., et de 2 à 4 heures p.m., et le soir.
27 Nov. 68—a

W. H. DION YOUNG, D.D.S.
Gradué du Collége Dentaire de Philadelphie en 1873,
DENTISTE
300½, Rue Notre-Dame
Chirurgie et Mécanique Dentaire suivant toutes les améliorations modernes.

Une attention toute particulière donnée à l'administration des Anesthétiques sous la surveillance d'un médecin expérimenté.
300½, *Rue Notre-Dame.*
27 Août. 295—a

Glace ! Glace ! !

Pour se mettre à l'unisson avec les autorités civiques qui depuis quelques années, se sont occupées avec tant de soin de préserver le public contre les maladies épidémiques et autres, les soussignés ont pris les moyens de fournir aux citoyens de Montréal la meilleure qualité de glace qu'il soit possible de désirer.

Ils ont fait leur provision de l'autre côté du fleuve, à St. Lambert, où l'eau coule toujours claire, pure et limpide.

Leur glace, soumise à l'analyse la plus scrupuleuse, a été trouvé irréprochable.

Ils ont donc raison de compter sur la clientèle de tous ceux qui tiennent à conserver la santé de leur famille en ne les exposant pas à boire de l'eau ou manger des aliments contaminés par les impuretés qui se rencontrent souvent dans la glace mal choisie.

Leurs prix modiques, comme par le passé, offrent à tous la plus grande facilité. On peut le voir par la liste suivante :

(La saison est du 1er Mai au 1er Octobre)

10 lbs par jour pour la saison			$ 4 00
20 lbs	—	—	6 00
30 lbs	—	—	8 00
40 lbs	—	—	10 00
50 lbs	—	—	12 00
100 lbs	—	—	20 00
200 lbs	—	—	35 00

AU MOIS.

10 lbs	—	pour un mois	$1 00
20 lbs	—	—	1 50

☞ Deux livraisons le samedi. Le tout payable d'avance.

Nous fournirons aussi de la glace dans le mois d'octobre aux prix mensuels. (Trois livraisons par semaine.

Les personnes qui auront besoin d'une grande quantité sont priés de bien vouloir s'adresser aux soussignés, et nous les assurons d'avance qu'elles seront satisfaites.

La qualité de la glace devant être une considération pour ceux qui s'occupent de leur santé, nous leur dirons que toute notre glace a été prise à St. Lambert, près du Pont Victoria, c'est-à-dire qu'aucun détritus n'y est mêlé et que la glace formée de l'eau stagnante des petites rivières ne saurait lui être comparée pour la pureté, ni sous aucun autre rapport.

Nul employé n'est autorisé à vendre de la glace, mais tous sont tenus d'être polis et de remplir leur devoir avec diligence. Les rapports de toute contravention à cette règle seront reçus avec remerciements.

J. CHRISTIN & Cie.,
149, Rue Sanguinet.
22 Avril. 190

Glace ! Glace ! !
SAISON DE 1880.
D. Morrice & Cie.,

Sont prêts à recevoir des ordres pour la prochaine saison et aux prix réduits suivants :—

10 lbs par jour pour la saison			$ 4 00
20 lbs	—	—	6 00
30 lbs	—	—	8 00
40 lbs	—	—	10 00
50 lbs	—	—	12 00
100 lbs	—	pour un mois	1 00
200 lbs	—	—	1 50

Toute cette glace a été prise près le pont Victoria. Prompte et régulière livraison.

BUREAU : 24, CARRE VICTORIA.
6 Avril. 176 cs

Moulins à Café et Epices de la Cité.
MURRAY & MARROTTE,
Fabricants et Importateurs de CAFÉS, EPICES, etc., etc.,
605, RUE CRAIG
[*Près de la Station de Feu No.* 1.]
Café grillé et Epices moulues pour le commerce avec les derniers mécanismes améliorés.
12 Mars. 156—r

Prepared only at the
MEDICAL HALL,
MONTREAL.

A vendre chez MM. Defresne & Mousnais, rue Notre-Dame, Montréal. 181

ETABLI EN 1843.
DEMANDEZ TOUJOURS
Le Chocolat et le Cocoa de Webb

Les ingrédients les plus purs. Saveur délicieuse.
BON MARCHÉ.
Ils égalent les meilleurs produits des fabriques Françaises.
Demandez-les à votre Epicier et soyez sûr de les obtenir.
☞ Un essai demandé.
Fabriqué par
JOSIAH WEBB & Cie.,
Milton Mass., E.-U.
J. W. ARLESS, Agent,
572, rue Craig, Montréal.
27 Février. 148—c r

KAOKA ! KAOKA ! !
QU'EST-CE QUE LE KAOKA ?

Le Kaoka, le nouveau breuvage, est le seul satisfaisant.

IL REMPLACE LE THE ET LE CAFÉ

Très-recommandé pour usage régulier aux repas ordinaires.

Ce qu'il y a de mieux pour suivre le régime diététique.

Le KAOKA est le légument du bel saccharin.

Essayez-en un paquet. Demandez-le à votre épicier.

Prix : paquet de ½ lb, 10 cts.
paquet de 1 lb, 25 cts.

EMIL POLIWKA & CIE.,
36, *rue St. Sacrement,*
Seuls Agents.
26 nov.—67 a

LA "VIENNA BAKING POWDER"

Est encore reconnue comme la poudre qui rend le pain et la pâtisserie plus blancs, plus légers et meilleurs que n'importe qu'elle autre. Si votre épicier ne l'a pas, demander lui de vous la procurer.

C. M. PUTNEY, proprietaire,
26 Février.—141 a 40, Carré Victoria.

PRIX EXTRA-EXPOSITION de la PUISSANCE
L'Ami du Cuisinier

LA POUDRE A BOULANGER est Manufacturée sous le patronage des consommateurs du Canada.

Les demandes croissantes de l'Ami du Cuisinier démontre qu'elle est le choix du Peuple.

Vendue en détail partout.
Manufacturée seulement par
W. D. McLaren
55 & 57, rue du Collège, Montréal
20 Janvier. 111—r

Vive la Naphthaline ! Vive la Naphthaline
Victoire ! Victoire ! Victoire
La meilleure chose pour les Cheveux !
Victoire ! Victoire ! Victoire !
D'Halifax à Manitoba,
On emploie la Naphthaline pour les Cheveux !
7 Janvier.—a

VITRAUX POUR COUCHES CHAUDES
HUILE DE LIN,
TEREBENTHINE,
PEINTURES,

Les Vernisseurs et les Peintres trouveront un assortiment complet chez
S. H. MAY & Cie.,
474, Rue St. Paul.
1er Avril. 172—tm k

Réparations de Maisons.
MM. LAVOIE & LEFEBVRE

Peintres de maisons et d'enseignes, imitateurs, tapissiers, blanchisseurs, etc., sont prêts à faire des travaux de première classe, à

25 pour cent meilleur Marché qu'ailleurs,

En exécutant l'ouvrage eux-mêmes, ils peuvent garantir pleine satisfaction.

☞ Une visite est respectueusement sollicitée au No. 156, Rue St. Laurent, près de la Rue Dorchester et 760, Rue Ontario.
20 Février. 138—tm

M. Denis & Cie.,
Peintres de Maisons et d'Enseignes, Marchands de toutes sortes de Tapisseries, Peintures, Vitres, Broses, etc., etc.,
Magasin et Bureau : 301½, RUE St. LAURENT.
Atelier : 186, RUE Ste ELIZABETH
Montréal, 30 Juillet. 270—a k

AUVENTS

Nouveaux goûts,
Patrons élégants,
Couleurs variées,
Bonne qualité.

Toutes le commandes sont exécutées sous la surveillance de M. HUDSON, qui est le seul autorisé à prendre des mesures et faire des contrats en notre nom.

Wm. Hudson & Cie.
143, rue St. Pierre.
1er mars 147 tm

A VENDRE
5 Millions de Pieds de Bois de Sciage, etc.

De toutes épaisseurs, largeurs et qualités préparés ou brut.
Lattes, Bardeaux secs et fendus ; Colombages, Moulures, etc.
Au clos de
T. PREFONTAINE & Cie.,
No. 92, Rue Sanguinet,
Coin de la Rue Dorchester.
17 Mars. 161—r

Bois DE Sciage
A BON MARCHÉ.

Bois préparé et brut de toutes les dimensions désirables ainsi que bardeaux et lattes.
Clos : No. 430, rue Lagauchetière, côté Est de la rue St. Laurent, et sur les quais, en bas du Marché Bon-secours.
Bureau principal, 430, rue Lagauchetière.
D. PARIZEAU.
7 avril.—177 tm

BOIS. — BOIS DE CHÊNE. — Le soussigné a constamment en mains, à la disposition du public, un grand assortiment de bois de pin, de noyer, de bois franc, de bois de chêne pour construction de maisons ou de ponts, et le tout à des prix très raisonnables.
H. HULMER, Jr.,
No. 120, rue St. Charles Borromée.
7 avril. 177 tm

James W. Duncan & Cie.
COMMERÇANTS DE
Bois et de Charbon
En Gros et en Détail,
No. 2, BATISSE ST. JACQUES
CARRÉ VICTORIA, Montréal.
10 Juin. 29—tm

Charbon ! Charbon ! Charbon !

Charbon bitumineux d'Ecosse.
Charbon bitumineux de la Nouvelle-Ecosse,
Etc., Etc.,
A vendre à bon marché.
J. D. H. LECUYER & Cie.,
28 — RUE McGILL. — 28
25 Mars. 167.

Exposition de la Puissance !
OUVERTE A TOUT L'UNIVERS.
POELES CLENDINNENG !

Le "LEADER" — La nouvelle Fournaise Clendinneng et les accessoires du POELE CLENEINNENG, ont obtenu le PREMIER PRIX sur tous les autres compétiteurs.
27 Septembre. 17—r

VOITURES !
Berard & Major,
FABRICANTS DE VOITURES,
1089 et 1045, rue Ste. Catherine.

Grand choix de *Rockaways, Dog-Carts, Buggies*, Phaétons de Docteurs, voitures à 2 siéges et couvertes, Phaétons couverts en cuir, Phaétons non-couverts, Charriots (wagons), voitures de Québec, etc., etc. Ordres exécutés dans tous les genres de carrosserie anglaise, française et américaine.
☞ RÉPARATIONS. 176 tm

J. Wentworth Hill,
EMMAGASINAGE.

Bon magasin pour toutes sortes de marchandises en entrepôt ou libres.
Entrepôt No. 73.
Magasins : Coin des Rues William et Queen.
BUREAU 48, RUE WILLIAM.

Réfrences :—J. D. Crawford, Ecr., Henry A. Budden, Ecr., MM. Wm. Dow & Cie, MM. Henry Chapman & Cie, MM. J. M. Douglas & Cie. 11 février.—151 t m

ON GAGNE à acheter ses meubles maintenant, et les avoir emmagasinés gratis d'ici au 1er Mai. Les prix seront certainement plus élevés, car le bois augmente en valeur, toutes les semaines. Avant d'acheter allez examiner le stock de Wm. KING, No. 544, Rue Craig, et après le 15 Mars, au No. 652, Rue Craig, en face de Rogers & King.

MM. TOWNSEND & HUDSON annoncent qu'ils ont en main un grand assortiment de Lits de Plume, Matelas en Crin et en Laine, Oreillers, Lits à Ressort, etc., qu'ils vendront à bon marché pour argent comptant et à grand sacrifice. Encouragez les Manufactures Canadiennes.
458, *rue Notre-Dame et*
46, *rue Bonaventure.*
20 août.—267 p h

LINGERIE DE TROY.—Manufacture de Chemises et de Collets. Bureau, No. 8, rue Bleury ; Manufacture, No. 25, rue Bleury. Tous les travaux se font à la main. Aucune machine ou préparations chimiques en usage. Nouveaux plastrons posées à d'anciennes chemises. Réparages à bon marché.
R. G. BROWN, Propriétaire
août.—289

Nous recommandons pour l'usage des familles, tous nos articles, et particulièrement

NOTRE VAISSELLE D'ARGENT.

Nous désirons spécialement attirer l'attention sur nos porte-huiliers, qui sont d'une grande variété et de qualité supérieure.

Nous avons aussi un grand choix de bouteilles.

Prix des porte huiliers, très élégants et de modèle divers, depuis $2.75 avec cinq bouteilles, jusqu'à $18.00 et plus.

Nos Couteaux à lames d'acier et à manches argentés très solidement, seront vendus depuis $4 en montant. Ils sont d'un usage très commode et très élégants.

Nous offrons à nos amis, les articles suivants, de premier choix, d'une grande élegance et dans les goûts les plus variés :

FOURCHETTES et CUILLÈRES à dessert, à dîner et à thé, qui seront vendues à des prix très avantageux.

VENEZ VOIR !

☞ Les Dames sont spécialement invitées. On parle anglais, français et allemand.

AU MAGASIN DE DETAIL ET DE GROS,
No. 18, *Rue DeBresolles, près de la Rue St. Sulpice.*
SIMPSON, HALL, MILLER & Cie.,

Les Laveuses en Zinc
PLANET ET WAVERLEY
NOUVELLE PATENTE DE
E. B. EDDY,
SONT LES PLUS
BELLES LAVEUSES
EN AMERIQUE

Poêles en gros et en détail

LOELES de toutes descriptions et des plus nouveaux patrons toujours en magasin et aux plus bas prix GRILLES, POELES DE SALLE ET DE CUISINE, etc., etc.

JODOIN & CIE., 309, RUE ST. PAUL, MONTREAL
27 oct.—a 42

Henry BIRKS & Cie
BIJOUTIERS, ETC.,
222, rue St. Jacques
Invitent le public à faire l'examen de leur assortiment complet, comprenant les célèbres
Montres Nardin et Américaines,
Belles Orfèvreries, Argenteries, et au très.
Les plus belles Argenteries plaquées au plus bas prix.
11 Décembre. 79—r

CARTE.
Mr. C. Baccerini,
STATUAIRES ET ENTREPRENEURS

Déjà avantageusement connu du public, désire informer d'une manière particulière Messieurs les Curés, Marguilliers et autres, qu'il est maintenant prêt à faire l'entreprise d'aucuns
Travaux en décorations, Enduits en Plâtre ou en Ciment, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des Eglises, Chapelles ou autres Edifices Publics.

Aussi, Ouvrages exécutés en stuc (imitation de marbre), aux prix les plus modérés. Il vient justement de terminer l'Eglise d'Yamachiche, P.Q., et ce, à la grande satisfaction des parties intéressées.
S'adresser à sa place d'affaires, No. 13, RUE GUERNON, Montréal.
N. B.—Conditions libérales.
16 Février. 1m —134

DEMÉNAGEMENT.

Ayant transporté son bureau d'affaires à un endroit très-fréquenté,
No 1, Place Beaver Hall

Le soussigné attire respectueusement l'attention du public sur son assortiment considérable de Pianos Steinway, Chickering Decker Frères, Gabler et Emerson, et sur son assortiment varié d'ORGUES DE SALON de Mason & Hamlin.
Tous ces instruments sont à vendre aux prix les plus réduits et aux conditions plus favorables.
Pianos à louer à tous les prix comme l'ordinaire.
Pianos accordés, déménagés, réparés, etc par des ouvriers d'expérience.
On accordera une attention spéciale ordres que l'on recevra.
JOSEPH GOULD.
6 juin.—236 a

PIANOS
Neufs et de seconde main à prix réduit
Célèbres Orgues de Bell.
10—Place Phillips—10
22 août.—a 280

BONS PIANOS A VENDRE A BON MARCHÉ.

Nous avons actuellement en mains une douzaine d'excellents Pianos d'occasion qu'nous avons pris en échange pour des Weber et autres. Nous les avons fait réparer et ce sont maintenant de très bons instruments. Les personnes qui n'ont pas les moyens de se procurer un Piano dispendieux feront bien de nous faire une visite pour voir ceux que nous avons et que nous vendrons à bon marché.

COMPAGNIE DE PIANOS DE NEW-YORK,
Jacques
8 Novembre 47

AKEBMAN, FORTIER & CIE.
PAPETIERS
Règleurs, Imprimeurs, Lithographes
Fabricants de Livres de Comptes,
258, rue St. Jacques, 258
Ci-devant JAMES SUTHERLAND
SPECIALITÉ — Livres de Comptes fabriqués sur commande.
12 août.—a

Souliers à bouts cuivrés de Dann.
MERES, ATTENTION
POUR ECONOMISER

Achetez pour vos jeunes enfants des souliers améliorés (Dann's improved Toe Tip,)
L'invention la plus nouvelle,
Marque de DANN'S IMPROVED TOE TIP Commerce

Demandez-les à votre cordonnier et n'en prenez point d'autres ; et afin de ne pas être trompé, voyez si la marque de commerce est sur chaque chaussure.
21 juillet.—a 262

HUILE. 1879. HUILE.
ISAAC ANDERSON
Marchand en Gros et Manufacturier d'Huiles à Machines améliorées.

L. X. L. Huile à Machines.
Lubricateur Dufferin.
Valvoline (Huile à Cylindres.)
Huile améliorée pour Harnais, etc., etc.

Bureau :—No. 15, Rue Wellington Est.
Manufacture :—Rues St. Laurent et Parc Sud.

JOHN FISKEN & Co.,
Agents,
Toronto, Ont.
27 Juin. 245

HUILE extra pour graisser les Machines.—La véritable seule porte la marque de commerce ci-dessus. Cette huile a remporté tous les premiers prix aux Expositions depuis dix ans et a de plus remporté la seule médaille d'or qu'ait jamais été offerte.

Je garantis mon huile comme étant supérieure à toutes celles en usage pour les machines et la seule livrée à moitié prix de sa valeur, pour approvisionner les Phares ou autres. S'adresser à

G. B. STOCK,
No. 58, Rue Church, Toronto.
Ou à
J. A. WILKS, Agent,
314, Rue St. Paul, Montréal.
10 Mars. 151—r

Cet encrier tournant breveté et une bouteille contenant une pinte de l'encre de Brooks (*Congress Ink,*) pour $1.25.

Les avantages de cet encrier sur les autres, sont ceux-ci. Il est pneumatique. Il éloigne la poussière, empêche l'encre de s'évaporer ou d'épaissir, une bouteille pour l'encre rouge l'autre pour l'encre noire, toutes deux peuvent être mises à clef lorsqu'elles sont fermées et peuvent être retirées pour les laver, et en fait un des encriers les plus complets qui aient jamais été offerts au public. L'encre est une des meilleures du Canada ou des Etats-Unis ; elle est préparée par Billings, Clapp & Cie., chimistes, et est en usage dans les Banques, les Bureaux Publics et du Gouvernement, le Bureau de Poste, l'Hôtel-de-Ville et les Ecoles ; elle coule facilement, pas de dépôts, et se copie bien ; de manière à faire bien connaître, nous nous faisons un plaisir de vendre une bouteille d'une chopine et un encrier tournant de $1.50 pour $1.25, livrés à notre place. Demandez à votre papetrie le *Gem Puzzle*, prix, 15c. Un assortiment considérable de plumes toujours en mains.

ALFRED MADDOX,
135, Rue McGill.
140—r

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues à ce Bureau jusqu'à LUNDI, le dixième jour de MAI, à midi, pour l'érection et l'achèvement d'un appareil de chauffage pour le Bureau de Poste, etc., à Windsor, Ontario.

Les plans et devis peuvent être vus au Bureau de William Scott, Ecr., architecte, à Windsor, et aussi au Département des Travaux Publics, à Ottawa, le et après Lundi, le 26 courant.

La soumission devra porter sur l'endos : "Soumission pour l'Appareil de Chauffage, Windsor."

Les signatures de deux personnes solvables voulant devenir cautions pour l'accomplissement fidèle du contrat, devront accompagner la soumission.

Le Département ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission ni aucune autre.

Par ordre,
S. CHAPLEAU,
Secrétaire.
Département des Travaux Publics, Ottawa, 22 Avril 1880. 133—s

Chemin de Fer Canadien du Pacifique

Soumissions pour transports de *Rails* et d'Eclisses.

Des Soumissions cachetées et adressées au soussigné et endossées "Soumissions pour Transport," seront reçues jusqu'à MIDI, SAMEDI, le 8ème jour de MAI prochain, pour le transport d'environ 21,000 tonnes de rails et d'éclisses—la moitié environ devant être livrées sur wagons à Emerson et le reste à Fort William—dans le cours de la saison 1880.

On peut obtenir des blancs de soumissions et toutes les autres informations, en s'adressant au Bureau de l'Ingénieur-en-Chef, à Ottawa.

Par ordre,
F. BRAUN,
Secrétaire.
Département des chemins de fer et canaux, Ottawa, 23 Avril 1880. 194—q

AVIS PUBLIC est par le présent donné, qu'une demande sera faite, à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour la passation d'un Acte autorisant la "Colonial Gold Mining Company of New-York" à acquérir et à détenir des terrains dans la dite Province de Québec, les exploiter et pour d'autres fins.

EDWARD CARTER, C.R.,
Procureur des Requérants.
Montréal, 17 Avril 1880. 187—um

LA "MONTREAL ELECTRIC LIGHT COMPANY" s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session pour obtenir un acte d'incorporation pour la "*Montreal Electric Light Company,*" avec pouvoir de fournir de la lumière et un pouvoir moteur et dans la Ville et le District de Montréal, produite par l'électricité et tous les pouvoirs nécessaires à ces fins.

ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,
Solliciteurs des Appliquants.
Montréal, 21 Janvier 1880. 113

La Minerve,
JOURNAL QUOTIDIEN
PRIX D'ABONNEMENT.

CANADA

VILLE	—Un an	$8.00
do	—Un an, d'avance	6.00
do	—Six mois	4.00
do	—Six mois, d'avance	3.00
CAMPAG